



LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 13 février 2025 à 20h30
En Mairie – Salle du Conseil Municipal**

Il convient de noter que Monsieur le Maire a modifié l'ordre de passage des points inscrits à l'ordre du jour du Conseil Municipal après validation par l'ensemble des Conseillers Municipaux.

| N° délibération | Objet de la Délibération | Sens du vote |
|-----------------|---|--------------|
| 004/2025 | Autorisation de signature de la convention avec le club de sports de La Clusaz pour la mise à disposition de la patinoire, d'un local vestiaire, d'un local sanitaire et de l'accueil de la patinoire lors des matchs | Approuvée |
| 005/2025 | Attribution de subventions allouées pour la protection de l'habitat traditionnel – Constructions anciennes | Approuvée |
| 006/2025 | Attribution de subventions allouées pour la protection de l'habitat traditionnel – Constructions neuves | Approuvée |
| 007/2025 | Approbation des comptes de gestion 2024 du budget principal et des budgets annexes tourisme et auberge nordique | Approuvée |
| 008/2025 | Approbation des comptes administratifs 2024 du budget principal et des budgets annexes tourisme et auberge nordique | Approuvée |
| 009/2025 | Affectation des résultats 2024 du budget principal et des budgets annexes tourisme et auberge nordique | Approuvée |
| 010/2025 | Vote des taux d'imposition de la fiscalité directe locale pour 2025 | Approuvée |
| 011/2025 | Vote du budget primitif 2025 – Budget principal | Approuvée |
| 012/2025 | Vote du budget primitif 2025 – Budget annexe tourisme | Approuvée |
| 013/2025 | Vote du budget primitif 2025 – Budget annexe auberge nordique | Approuvée |
| 014/2025 | Autorisation de programme et crédits de paiements 2025 et suivant | Approuvée |
| 015/2025 | Vote des subventions aux associations et autorisation de signer les conventions correspondantes | Approuvée |
| | Décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales | A pris acte |

Affichée et publiée le 17 février 2025
Le Maire,
André PERRILLAT-AMÉDÉ





SEANCE DU 13 FEVRIER 2025

Membres
en exercice

18

Présents

12

Votants

17

Le 13 février 2025 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, convoqué le 31 janvier 2025, s'est réuni dans la salle consulaire de la Mairie, sous la présidence de Monsieur André PERRILLAT-AMÉDÉ, Maire.

Présents : MMES, MM. André PERRILLAT-AMÉDÉ, Hélène FAVRE BONVIN, Martial MISSILLIER, Gérard GARDET, Gilbert FOURNIER-BIDOZ, Henri POCHAT-BARON, Jean-Marc TARDY, Bertrand PERRILLAT-AMEDE, Stéphane BRUYERE, Christelle LE BIAVANT, Nicolas AVRILLON, Mélanie JOSSERAND.

Absents ayant donné procuration : M. Jean-Michel DELOCHE à M. Martial MISSILLIER, MME Renée FIORIO à MME Mélanie JOSSERAND, MME Sophie TARDY à M. Jean-Marc TARDY, MME Laëtitia SOCQUET-CLERC à M. Gérard GARDET, MME Sandrine PERRILLAT-MONET à M. Gilbert FOURNIER-BIDOZ.

Absente : MME Anne FOURNIER-BIDOZ

M. Henri POCHAT-BARON, désigné par le Conseil, prend place au bureau en qualité de secrétaire.

DEL004/2025

OBJET : AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC LE CLUB DES SPORTS DE LA CLUSAZ POUR LA MISE A DISPOSITION DE LA PATINOIRE, D'UN LOCAL VESTIAIRE, D'UN LOCAL SANITAIRE ET DE L'ACCUEIL DE LA PATINOIRE LORS DES MATCHS

Monsieur Martial MISSILLIER, Adjoint au Maire en charge des sports, présente au Conseil Municipal,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles L. 2122-1 et suivants relatifs à l'occupation du domaine public,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2122-21 et L. 2144-3,

Vu le Code du sport, notamment ses articles R. 312-2, pris en application de l'article L. 312-2 et du premier alinéa de l'article L. 312-3, relatifs au recensement national des équipements sportifs et à sa mise à jour,

Vu le projet de convention annexé,

Considérant que la mise à disposition d'équipements sportifs en faveur d'une association sportive, organisme à but non lucratif, peut être consentie gratuitement ou moyennant des redevances réduites au vu de l'intérêt public local,

Considérant que la mise à disposition de la patinoire, d'un local vestiaire, d'un local sanitaire et de l'accueil de la patinoire lors des matchs au club des sports de La Clusaz répond à un intérêt public local,

Le Conseil Municipal,

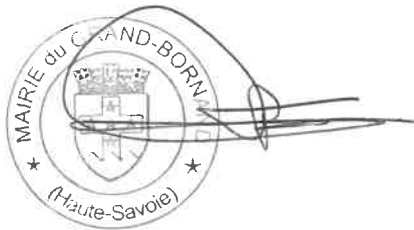
Après avoir délibéré,

Par 17 voix pour, 0 contre, 0 abstention, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de la patinoire, d'un local vestiaire, d'un local sanitaire et de l'accueil de la patinoire lors des matchs avec le club des sports de La Clusaz.
- **PRÉCISE** que cette convention est conclue à compter de sa signature et jusqu'au 25 décembre 2025.
- **STIPULE** que la mise à disposition est consentie à titre gratuit, en raison de l'intérêt public local que représente l'activité du club des sports de La Clusaz.
- **RAPPELLE** que cette autorisation d'occupation du domaine public est personnelle et ne peut être transférée à un tiers sans l'autorisation préalable de la collectivité territoriale.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de veiller à la bonne exécution de la présente délibération.

Le Maire,
André PERRILLAT-AMÉDÉ

Le secrétaire de séance,
Henri POCHAT-BARON



A handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Henri Pochat-Baron', is written over a horizontal line.

| |
|--|
| Acte certifié exécutoire le ..19/02/2025.. |
| Télétransmis en Préfecture le ..19/02/2025 |
| Notifié ou publié le ..17/02/2025..... |



SEANCE DU 13 FEVRIER 2025

Le 13 février 2025 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, convoqué le 31 janvier 2025, s'est réuni dans la salle consulaire de la Mairie, sous la présidence de Monsieur André PERRILLAT-AMÉDÉ, Maire.

Membres en exercice

18

Présents

12

Votants

17

Présents : MMES, MM. André PERRILLAT-AMÉDÉ, Hélène FAVRE BONVIN, Martial MISSILLIER, Gérard GARDET, Gilbert FOURNIER-BIDOZ, Henri POCHAT-BARON, Jean-Marc TARDY, Bertrand PERRILLAT-AMEDE, Stéphane BRUYERE, Christelle LE BIAVANT, Nicolas AVRILLON, Mélanie JOSSERAND.

Absents ayant donné procuration : M. Jean-Michel DELOCHE à M. Martial MISSILLIER, MME Renée FIORIO à MME Mélanie JOSSERAND, MME Sophie TARDY à M. Jean-Marc TARDY, MME Laëtitia SOCQUET-CLERC à M. Gérard GARDET, MME Sandrine PERRILLAT-MONET à M. Gilbert FOURNIER-BIDOZ.

Absente : MME Anne FOURNIER-BIDOZ

M. Henri POCHAT-BARON, désigné par le Conseil, prend place au bureau en qualité de secrétaire.

DEL005/2025

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS ALLOUEES POUR LA PROTECTION DE L'HABITAT TRADITIONNEL – CONSTRUCTIONS ANCIENNES

Monsieur Gérard GARDET, Adjoint au Maire en charge des travaux, rappelle au Conseil Municipal les modalités d'attribution des aides allouées aux propriétaires employant un matériau traditionnel pour assurer la réfection des toitures des chalets existants et la couverture des chalets neufs, telles que fixées par les délibérations n° 036/2016 du 10 mars 2016, n° 091/2020 du 9 juillet 2020 et n° 099/2023 du 10 août 2023.

Vu l'article L.2121-29 du Code général des Collectivités Territoriales.

Considérant que les montants des aides pouvant être allouées aux constructions anciennes (identifiées au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme) dans le cadre de la protection de l'habitat traditionnel sont les suivants :

- Pour la couverture de toitures réalisée à partir du 01/01/2020 :
 - o 15 € le m² pour une réfection en tavaillons « épais » ;
 - o 20 € le m² pour une réfection en épicéa ou sapin.
- Pour la couverture de toitures réalisée à partir du 01/01/2023 :
 - o 20 € le m² pour une réfection en tavaillons ;
 - o 25 € le m² pour une réfection en ancelles ou tavaillons de « bois de pays » (épicéa ou sapin).

Après instruction et avis de la commission d'urbanisme, Monsieur Gérard GARDET présente à l'assemblée la liste, ci-dessous, des propriétaires ayant entrepris des travaux de réfection sur une construction ancienne et les montants des aides allouées.

| Chalets anciens | | | | |
|-----------------|------------------|------------------------|---------------|------------|
| Bénéficiaire | Date des travaux | Surface m ² | Prix Unitaire | Total |
| VISINI Audrey | Déc-24 | 204 | 25,00 € | 5 100,00 € |
| CM février 2025 | | | TOTAL | 5 100,00 € |

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

Par 17 voix pour, 0 contre, 0 abstention, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le versement aux propriétaires, identifiés ci-dessus, des aides allouées pour la protection de l'habitat traditionnel pour un montant global de **5 100,00 €**.
- **PRÉCISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal.

Le Maire,
André PERRILLAT-AMÉDÉ

Le secrétaire de séance,
Henri POCHAT-BARON



A handwritten signature in blue ink, which appears to be 'HP', written over a horizontal line.

| |
|--|
| Acte certifié exécutoire le ..19.02.2025.... |
| Télétransmis en Préfecture le ..19.02.2025 |
| Notifié ou publié le ..17.02.2025..... |



SEANCE DU 13 FEVRIER 2025

Membres
en exercice

18

Présents

12

Votants

17

Le 13 février 2025 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, convoqué le 31 janvier 2025, s'est réuni dans la salle consulaire de la Mairie, sous la présidence de Monsieur André PERRILLAT-AMÉDÉ, Maire.

Présents : MMES, MM. André PERRILLAT-AMÉDÉ, Hélène FAVRE BONVIN, Martial MISSILLIER, Gérard GARDET, Gilbert FOURNIER-BIDOZ, Henri POCHAT-BARON, Jean-Marc TARDY, Bertrand PERRILLAT-AMEDE, Stéphane BRUYERE, Christelle LE BIAVANT, Nicolas AVRILLON, Mélanie JOSSERAND.

Absents ayant donné procuration : M. Jean-Michel DELOCHE à M. Martial MISSILLIER, MME Renée FIORIO à MME Mélanie JOSSERAND, MME Sophie TARDY à M. Jean-Marc TARDY, MME Laëtitia SOCQUET-CLERC à M. Gérard GARDET, MME Sandrine PERRILLAT-MONET à M. Gilbert FOURNIER-BIDOZ.

Absente : MME Anne FOURNIER-BIDOZ

M. Henri POCHAT-BARON, désigné par le Conseil, prend place au bureau en qualité de secrétaire.

DEL006/2025

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS ALLOUEES POUR LA PROTECTION DE L'HABITAT TRADITIONNEL – CONSTRUCTIONS EXISTANTES OU NEUVES

Monsieur Gérard GARDET, Adjoint au Maire en charge des travaux, rappelle au Conseil Municipal les modalités d'attribution des aides allouées aux propriétaires employant un matériau traditionnel pour assurer la réfection des toitures des chalets existants et la couverture des chalets neufs, telles que fixées par les délibérations n° 036/2016 du 10 mars 2016, n° 091/2020 du 9 juillet 2020 et n° 099/2023 du 10 août 2023.

Vu l'article L.2121-29 du Code général des Collectivités Territoriales.

Considérant que les montants des aides pouvant être allouées aux constructions neuves ou existantes dans le cadre de la protection de l'habitat traditionnel sont les suivants :

- Pour la couverture de toitures réalisée à partir du 01/01/2020 :
 - o 9 € le m² ;
 - o 13 € le m² pour une réfection en tavaillons « épais » ;
 - o 20 € le m² pour une réfection en épicéa ou sapin.
- Pour la couverture de toitures réalisée à partir du 01/01/2023 :
 - o 15 € le m² pour une réfection en tavaillons ;
 - o 25 € le m² pour une réfection en ancelles ou tavaillons de « bois de pays » (épicéa ou sapin).

Après instruction et avis de la commission d'urbanisme, Monsieur Gérard GARDET présente à l'assemblée la liste, ci-dessous, des propriétaires ayant entrepris des travaux de réfection de réfection sur construction existante ou de couverture de chalets neufs.

| Chalets existants / neufs | | | | |
|---------------------------|------------------|-------------------------|---------------|-------------------|
| Bénéficiaire | Date des travaux | Surface m ² | Prix Unitaire | Total |
| DE LA BASTIE Sébastien | Nov-24 | 181 | 15,00 € | 2 715,00 € |
| | | CM décembre 2024 | TOTAL | 2 715,00 € |

Le Conseil Municipal,

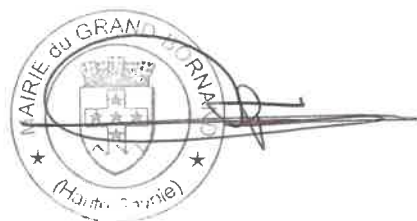
Après avoir délibéré,

Par 17 voix pour, 0 contre, 0 abstention, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le versement aux propriétaires, identifiés ci-dessus, des aides allouées pour la protection de l'habitat traditionnel pour un montant global de **2 715,00 €**.
- **PRÉCISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal.

Le Maire,
André PERRILLAT-AMÉDÉ

Le secrétaire de séance,
Henri POCHAT-BARON



A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'H' and 'B' followed by a horizontal line.

| |
|---|
| Acte certifié exécutoire le 19/02/2015..... |
| Télétransmis en Préfecture le 19/02/2015 |
| Notifié ou publié le 17/02/2015..... |



SEANCE DU 13 FEVRIER 2025

Le 13 février 2025 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, convoqué le 31 janvier 2025, s'est réuni dans la salle consulaire de la Mairie, sous la présidence de Monsieur André PERRILLAT-AMÉDÉ, Maire.

Membres
en exercice

18

Présents

13

Votants

18

Présents : MMES, MM. André PERRILLAT-AMÉDÉ, Hélène FAVRE BONVIN, Martial MISSILLIER, Gérard GARDET, Gilbert FOURNIER-BIDOZ, Henri POCHAT-BARON, Jean-Marc TARDY, Anne FOURNIER-BIDOZ, Bertrand PERRILLAT-AMEDE, Stéphane BRUYERE, Christelle LE BIAVANT, Nicolas AVRILLON, Mélanie JOSSERAND.

Absents ayant donné procuration : M. Jean-Michel DELOCHE à M. Martial MISSILLIER, MME Renée FIORIO à MME Mélanie JOSSERAND, MME Sophie TARDY à M. Jean-Marc TARDY, MME Laëtitia SOCQUET-CLERC à M. Gérard GARDET, MME Sandrine PERRILLAT-MONET à M. Gilbert FOURNIER-BIDOZ.

M. Henri POCHAT-BARON, désigné par le Conseil, prend place au bureau en qualité de secrétaire.

DEL007/2025

OBJET : APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2024 DU BUDGET PRINCIPAL, DU BUDGET ANNEXE TOURISME ET DU BUDGET ANNEXE AUBERGE NORDIQUE

Madame Hélène FAVRE BONVIN, Adjointe au Maire en charge des finances, informe le Conseil Municipal que le Trésorier a transmis à la Commune ses comptes de gestion définitifs 2024 pour l'ensemble des budgets de la Commune.

Vu les règles applicables en matière de vote des comptes de gestion et notamment les articles L.1612-12, L.2121-31, D. 2343-3 du code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu les projets de comptes de gestion.

Les comptes de gestion du Comptable présentent notamment :

- la situation patrimoniale de la collectivité à travers un bilan,
- le compte de résultat,
- la balance comptable, reprenant l'ensemble des soldes N-1 des comptes de bilan, et l'ensemble des mouvements comptables de l'année.

Chaque compte de gestion du comptable doit faire l'objet d'un vote avant le compte administratif de l'ordonnateur par l'assemblée délibérante.

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant la bonne gestion des recettes et des dépenses de la Commune pour chacun des budgets.

Le Conseil Municipal,

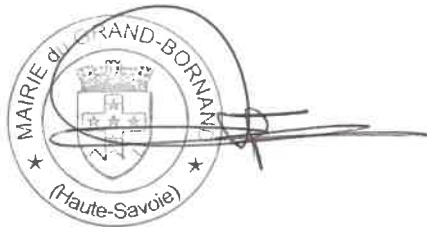
Après avoir délibéré,

Par 18 voix pour, 0 contre, 0 abstention, à l'unanimité,

- **ARRÊTE** le compte de gestion 2024 du budget principal tel que communiqué par le Trésorier,
- **ARRÊTE** le compte de gestion 2024 du budget annexe Tourisme tel que communiqué par le Trésorier,
- **ARRÊTE** le compte de gestion 2024 du budget annexe Auberge Nordique tel que communiqué par le Trésorier.

Le Maire,
André PERRILLAT-AMÉDÉ

Le secrétaire de séance,
Henri POCHAT-BARON



| |
|---|
| Acte certifié exécutoire le 19/02/2025..... |
| Télétransmis en Préfecture le 19/02/2025 |
| Notifié ou publié le 17/02/2025..... |



SEANCE DU 13 FEVRIER 2025

Le 13 février 2025 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, convoqué le 31 janvier 2025, s'est réuni dans la salle consulaire de la Mairie, sous la présidence de Monsieur André PERRILLAT-AMÉDÉ, Maire.

Membres
en exercice

18

Présents

12

Votants

17

Présents : MMES, MM. André PERRILLAT6AMEDE, Hélène FAVRE BONVIN, Martial MISSILLIER, Gérard GARDET, Gilbert FOURNIER-BIDOZ, Henri POCHAT-BARON, Jean-Marc TARDY, Anne FOURNIER-BIDOZ, Bertrand PERRILLAT-AMEDE, Stéphane BRUYERE, Christelle LE BIAVANT, Nicolas AVRILLON, Mélanie JOSSERAND.

Absents ayant donné procuration : M. Jean-Michel DELOCHE à M. Martial MISSILLIER, MME Renée FIORIO à MME Mélanie JOSSERAND, MME Sophie TARDY à M. Jean-Marc TARDY, MME Laëtitia SOCQUET-CLERC à M. Gérard GARDET, MME Sandrine PERRILLAT-MONET à M. Gilbert FOURNIER-BIDOZ.

M. Henri POCHAT-BARON, désigné par le Conseil, prend place au bureau en qualité de secrétaire.

DEL008/2025

OBJET : APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2024 DU BUDGET PRINCIPAL, DU BUDGET ANNEXE TOURISME ET DU BUDGET ANNEXE AUBERGE NORDIQUE

Monsieur le Maire se retire de la séance et ne participe pas au vote étant précisé qu'il n'assiste, ni à la présentation, ni aux débats.

Madame Hélène FAVRE BONVIN, Adjointe au Maire en charge des finances, présente au Conseil Municipal les comptes administratifs 2024 qui traduisent l'exécution budgétaire des crédits ouverts au cours de l'exercice et qui doivent être conformes aux comptes de gestion établis par le Comptable.

Vu les règles applicables en matière de vote des comptes administratifs et notamment les articles L.1612-12, L.2121-31, D.2342-11 du code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu l'article L.2121-14 du CGCT disposant que Monsieur le Maire en exercice ne peut pas présider la séance de vote des comptes administratifs. Il peut assister à la discussion mais doit se retirer au moment du vote,

Vu les projets de comptes administratifs.

Le vote des comptes administratifs constitue l'arrêté des comptes de la collectivité et permet de constater :

- les résultats de la section de fonctionnement,
- les soldes d'exécution de la section d'investissement,
- les montants des restes à réaliser.

Pour le BUDGET PRINCIPAL, les résultats comptables sont les suivants :

| RESULTAT DE FONCTIONNEMENT | 2024 |
|---|------------------------|
| Recettes de fonctionnement | 15 333 911,48 |
| Dépenses de fonctionnement | 13 279 544,01 |
| Résultat d'exercice | 2 054 367,47 |
| Résultat antérieur reporté | 2 000 000,00 |
| Résultat de clôture (A) | 4 054 367,47 |
| RESULTAT D'INVESTISSEMENT | |
| Recettes d'investissement | 7 073 513,13 € |
| Dépenses d'investissement | 7 425 522,48 € |
| Résultat d'exercice | -352 009,35 € |
| Résultat antérieur reporté | -1 417 318,20 € |
| Résultat de clôture | -1 769 327,55 € |
| Restes à réaliser - dépenses | 1 367 884,59 € |
| Restes à réaliser - recettes | 1 069 597,93 € |
| Solde des restes à réaliser | -298 286,66 € |
| Résultat d'investissement cumulé (B) | -2 067 614,21 € |
| RESULTAT GLOBAL DE CLÔTURE | |
| Fonctionnement (A) | 4 054 367,47 € |
| Investissement (B) | -2 067 614,21 € |
| RESULTAT GLOBAL CUMULE | 1 986 753,26 € |

Pour le BUDGET ANNEXE TOURISME, les résultats comptables sont les suivants :

| RESULTAT DE FONCTIONNEMENT | 2024 |
|---|-----------------------|
| Recettes de fonctionnement | 6 090 356,32 € |
| Dépenses de fonctionnement | 4 686 000,84 € |
| Résultat d'exercice | 1 404 355,48 € |
| Résultat antérieur reporté | 963 243,07 € |
| Résultat de clôture (A) | 2 367 598,55 € |
| RESULTAT D'INVESTISSEMENT | |
| Recettes d'investissement | 8 255 599,32 € |
| Dépenses d'investissement | 4 865 043,40 € |
| Résultat d'exercice | 3 390 555,92 € |
| Résultat antérieur reporté | -2 555 176,61 € |
| Résultat de clôture | 835 379,31 € |
| Restes à réaliser - recettes | 118 801,00 € |
| Restes à réaliser - dépenses | 865 221,14 € |
| Solde des restes à réaliser | -746 420,14 € |
| Résultat d'investissement cumulé (B) | 88 959,17 € |
| RESULTAT GLOBAL DE CLÔTURE | |
| Fonctionnement (A) | 2 367 598,55 € |
| Investissement (B) | 88 959,17 € |
| RESULTAT GLOBAL CUMULE | 2 456 557,72 € |

Pour le BUDGET AUBERGE NORDIQUE, les résultats comptables sont les suivants :

| RESULTAT DE FONCTIONNEMENT | | 2024 |
|-----------------------------------|---|---------------------|
| Recettes de fonctionnement | | 409 952,36 € |
| Dépenses de fonctionnement | | 374 803,51 € |
| | Résultat d'exercice | 35 148,85 € |
| Résultat antérieur reporté | | 35 826,12 € |
| | Résultat de clôture (A) | 70 974,97 € |
| RESULTAT D'INVESTISSEMENT | | |
| Recettes d'investissement | | 285 140,33 € |
| Dépenses d'investissement | | 261 898,02 € |
| | Résultat d'exercice | 23 242,31 € |
| Résultat antérieur reporté | | 14 536,73 € |
| | Résultat de clôture | 37 779,04 € |
| Restes à réaliser - recettes | | 0,00 € |
| Restes à réaliser - dépenses | | 0,00 € |
| | Solde des restes à réaliser | 0,00 € |
| | Résultat d'investissement cumulé (B) | 37 779,04 € |
| RESULTAT GLOBAL DE CLÔTURE | | |
| Fonctionnement (A) | | 70 974,97 € |
| Investissement (B) | | 37 779,04 € |
| | RESULTAT GLOBAL CUMULE | 108 754,01 € |

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

Par 17 voix pour, 0 contre, 0 abstention, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le compte administratif 2024 du budget principal,
- **APPROUVE** le compte administratif 2024 du budget annexe Tourisme,
- **APPROUVE** le compte administratif 2024 du budget annexe Auberge Nordique.

Le Maire,
André PERRILLAT-AMÉDÉ

Le secrétaire de séance,
Henri POCHAT-BARON



| |
|---|
| Acte certifié exécutoire le 19/02/2025..... |
| Télétransmis en Préfecture le 19/02/2025 |
| Notifié ou publié le 19/02/2025..... |



SEANCE DU 13 FEVRIER 2025

Membres
en exercice

18

Présents

13

Votants

18

Le 13 février 2025 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, convoqué le 31 janvier 2025, s'est réuni dans la salle consulaire de la Mairie, sous la présidence de Monsieur André PERRILLAT-AMÉDÉ, Maire.

Présents : MMES, MM. André PERRILLAT-AMEDE, Hélène FAVRE BONVIN, Martial MISSILLIER, Gérard GARDET, Gilbert FOURNIER-BIDOZ, Henri POCHAT-BARON, Jean-Marc TARDY, Anne FOURNIER-BIDOZ, Bertrand PERRILLAT-AMEDE, Stéphane BRUYERE, Christelle LE BIAVANT, Nicolas AVRILLON, Mélanie JOSSERAND.

Absents ayant donné procuration : M. Jean-Michel DELOCHE à M. Martial MISSILLIER, MME Renée FIORIO à MME Mélanie JOSSERAND, MME Sophie TARDY à M. Jean-Marc TARDY, MME Laëtitia SOCQUET-CLERC à M. Gérard GARDET, MME Sandrine PERRILLAT-MONET à M. Gilbert FOURNIER-BIDOZ.

M. Henri POCHAT-BARON, désigné par le Conseil, prend place au bureau en qualité de secrétaire.

DEL009/2025

OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS 2024 DU BUDGET PRINCIPAL, DU BUDGET ANNEXE TOURISME, ET DU BUDGET ANNEXE AUBERGE NORDIQUE

Madame Hélène FAVRE BONVIN, Adjointe au Maire en charge des finances, rappelle que les comptes de gestion et comptes administratifs 2024 ont été approuvés par le Conseil Municipal lors de cette séance.

Puis elle porte à la connaissance du Conseil Municipal les résultats définitifs de l'ensemble des budgets, principal et annexes pour l'exercice 2024.

Vu l'article L.2311-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Pour le budget principal, il est ainsi constaté :

- Un excédent à la section de fonctionnement de 4 054 367,47 €
- Un déficit à la section d'investissement de - 1 769 327,55 €
- Un solde des restes à réaliser d'investissement en déficit de - 298 286,66 €

Pour le budget annexe tourisme, il est ainsi constaté :

- Un excédent à la section de fonctionnement de 2 367 598,55 €
- Un excédent à la section d'investissement de 835 379,31 €
- Un solde des restes à réaliser d'investissement en déficit de - 746 420,14 €

Pour le budget annexe auberge nordique, il est ainsi constaté :

- Un excédent à la section de fonctionnement de 70 974,97 €
- Un excédent à la section d'investissement de 37 779,04 €
- Un solde des restes à réaliser d'investissement de 0 €

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

Par 18 voix pour, 0 contre, 0 abstention, à l'unanimité,

➤ **APPROUVE** les résultats présentés ci-dessus.

➤ **APPROUVE** les affectations suivantes :

- Pour le budget principal :

- R002 « solde d'exécution de la section de fonctionnement reporté » : 1 950 000,00 €
- D001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté » : -1 769 327,55 €
- 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » : 2 104 367,47€

- Pour le budget annexe tourisme :

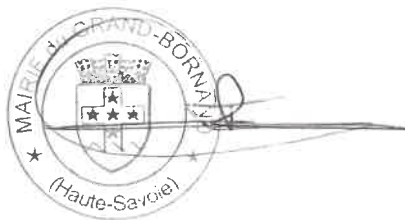
- R002 « solde d'exécution de la section de fonctionnement reporté » : 2 000 000,00 €
- R001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté » : 835 379,31 €
- 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » : 367 598,55 €

- Pour le budget annexe auberge nordique :

- R002 « solde d'exécution de la section de fonctionnement reporté » : 70 974,97 €
- R001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté » : 37 779,04 €
- 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » : 0 €

Le Maire,
André PERRILLAT-AMÉDÉ

Le secrétaire de séance,
Henri Pochat-Baron



| |
|---|
| Acte certifié exécutoire le 19/02/2025..... |
| Télétransmis en Préfecture le 19/02/2025 |
| Notifié ou publié le 17/02/2025..... |



SEANCE DU 13 FEVRIER 2025

Le 13 février 2025 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, convoqué le 31 janvier 2025, s'est réuni dans la salle consulaire de la Mairie, sous la présidence de Monsieur André PERRILLAT-AMÉDÉ, Maire.

Membres
en exercice

18

Présents

13

Votants

18

Présents : MMES, MM. André PERRILLAT-AMEDE, Hélène FAVRE BONVIN, Martial MISSILLIER, Gérard GARDET, Gilbert FOURNIER-BIDOZ, Henri POCHAT-BARON, Jean-Marc TARDY, Anne FOURNIER-BIDOZ, Bertrand PERRILLAT-AMEDE, Stéphane BRUYERE, Christelle LE BIAVANT, Nicolas AVRILLON, Mélanie JOSSERAND.

Absents ayant donné procuration : M. Jean-Michel DELOCHE à M. Martial MISSILLIER, MME Renée FIORIO à MME Mélanie JOSSERAND, MME Sophie TARDY à M. Jean-Marc TARDY, MME Laëtitia SOCQUET-CLERC à M. Gérard GARDET, MME Sandrine PERRILLAT-MONET à M. Gilbert FOURNIER-BIDOZ.

M. Henri POCHAT-BARON, désigné par le Conseil, prend place au bureau en qualité de secrétaire.

DEL010/2025

OBJET : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DE LA FISCALITE DIRECTE LOCALE POUR 2025

Vu l'article 1379 du code général des impôts listant les impositions directes locales perçues par les communes ;

Vu l'article 1636 B sexies du code général des impôts déterminant les modalités de vote des taux des impôts locaux par les assemblées locales.

Il est rappelé que depuis la réforme de la fiscalité locale qui a consacré la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, les recettes issues de la fiscalité directe sont composées de :

- la taxe foncière sur les propriétés bâties,
- la taxe d'habitation réduite aux seules résidences secondaires ;
- et la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Estimation des bases fiscales 2025 :

La revalorisation nationale des bases fiscales est calculée selon l'inflation constatée entre novembre 2023 et novembre 2024. La revalorisation des bases s'établira à 1,7 % pour 2025. Les nouveaux locaux entrant en imposition en 2025 permettront également une hausse des bases fiscales.

Dans l'attente de la communication de l'état 1259 par les services fiscaux, la hausse des bases fiscales au budget 2025 est estimée à + 2 %.

Estimation du produit fiscal 2025 :

Il est proposé de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2025 :

- Taux de taxe sur le foncier bâti : 31,60 %
- Taux de taxe sur le foncier non bâti : 134,57 %
- Taxe d'habitation : 26,15 %

En appliquant les taux proposés aux bases, le produit fiscal attendu pour 2025 est le suivant :

| | Bases estimées 2025 | Taux proposé 2025 | Estimation Coefficient Correcteur | Estimation du produit 2025 |
|--|---------------------|-------------------|-----------------------------------|----------------------------|
| Taxe sur le foncier bâti | 12 150 000 | 31,60 % | - 374 398 € | 3 469 400 € |
| Taxe sur le foncier non bâti | 98 500 | 134,57 % | | 132 551 € |
| Taxe d'habitation | 12 950 000 | 26,15 % | | 3 386 425 € |
| Majoration taxe d'habitation | | | | 890 000 € |
| Estimation du produit fiscal 2025 | | | | 7 878 376 € |

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

Par 18 voix pour, 0 contre, 0 abstention, à l'unanimité,

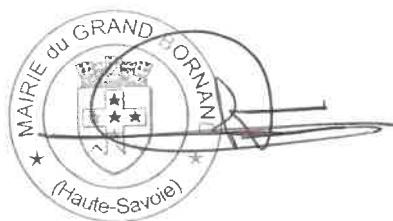
➤ **APPROUVE** les taux de fiscalité suivants pour 2025 :

- Taux de taxe sur le foncier bâti : 31,60 %
- Taux de taxe sur le foncier non bâti : 134,57 %
- Taxe d'habitation : 26,15 %

➤ **DIT** que les produits de la fiscalité directe locale seront inscrits en recettes au budget principal 2025.

Le Maire,
André PERRILLAT-AMÉDÉ

Le secrétaire de séance,
Henri POCHAT-BARON



A handwritten signature in blue ink, likely belonging to Henri Pochat-Baron, the secretary of the meeting.

| |
|---|
| Acte certifié exécutoire le ..17.02.2025..... |
| Télétransmis en Préfecture le ..17.02.2025..... |
| Notifié ou publié le ..17.02.2025..... |



SEANCE DU 13 FEVRIER 2025

Membres
en exercice

18

Présents

13

Votants

18

Le 13 février 2025 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, convoqué le 31 janvier 2025, s'est réuni dans la salle consulaire de la Mairie, sous la présidence de Monsieur André PERRILLAT-AMÉDÉ, Maire.

Présents : MMES, MM. André PERRILLAT-AMEDE, Hélène FAVRE BONVIN, Martial MISSILLIER, Gérard GARDET, Gilbert FOURNIER-BIDOZ, Henri POCHAT-BARON, Jean-Marc TARDY, Anne FOURNIER-BIDOZ, Bertrand PERRILLAT-AMEDE, Stéphane BRUYERE, Christelle LE BIAVANT, Nicolas AVRILLON, Mélanie JOSSERAND.

Absents ayant donné procuration : M. Jean-Michel DELOCHE à M. Martial MISSILLIER, MME Renée FIORIO à MME Mélanie JOSSERAND, MME Sophie TARDY à M. Jean-Marc TARDY, MME Laëtitia SOCQUET-CLERC à M. Gérard GARDET, MME Sandrine PERRILLAT-MONET à M. Gilbert FOURNIER-BIDOZ.

M. Henri POCHAT-BARON, désigné par le Conseil, prend place au bureau en qualité de secrétaire.

DEL011/2025

OBJET : **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 – BUDGET PRINCIPAL**

Vu les articles L2311-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs à l'adoption du budget communal,

Vu les articles L. 5217-10-4 et L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui précise que le projet de budget de la commune est préparé et présenté par Monsieur le maire qui est tenu de le communiquer aux membres du conseil municipal avec les rapports correspondants, 12 jours au moins avant l'ouverture de la première réunion consacrée à l'examen dudit budget,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M. 57 applicable au 1^{er} janvier 2025,

Vu la maquette budgétaire annexée à cette délibération.

Le budget principal s'équilibre en dépenses et en recettes, en fonctionnement et en investissement. Le détail du budget primitif figure dans le rapport de présentation détaillé et dans la maquette budgétaire en annexe.

Conformément aux possibilités offertes par la nomenclature M57, il est proposé au Conseil Municipal de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel et dans une limite fixée à 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

En cas d'utilisation de cette délégation, Monsieur le Maire informera l'Assemblée délibérante des mouvements de crédits opérés lors de la séance suivante.

Le projet de budget primitif 2025 du budget principal reprend les restes à réaliser et l'affectation du résultat du compte administratif 2024.

Le montant des dépenses et recettes par section et par chapitre est le suivant :

| | | Budget Primitif 2025 |
|---|---|----------------------|
| 011 | Charges à caractère général | 5 516 950,00 |
| 012 | Charges de personnel et frais assimilés | 3 740 000,00 |
| 014 | Atténuation de produits | 300 000,00 |
| 65 | Autres charges de gestion courante | 2 659 950,00 |
| 66 | Charges financières | 320 000,00 |
| 67 | Charges exceptionnelles | 10 000,00 |
| 023 | Virement à la section d'investissement | 2 180 875,00 |
| 042 | Opérations d'ordre entre sections | 1 300 000,00 |
| Total des dépenses de fonctionnement | | 16 027 775,00 |
| 002 | Résultat de fonctionnement reporté | 1 950 000,00 |
| 013 | Atténuations de charges | 50 000,00 |
| 70 | Produits des services | 972 700,00 |
| 73 | Impôts et taxes | 1 498 741,00 |
| 731 | Fiscalité locale | 9 860 000,00 |
| 74 | Dotations et participations | 1 185 674,00 |
| 75 | Autres produits de gestion courantes | 420 650,00 |
| 76 | Produits financiers | 10,00 |
| 77 | Produits exceptionnels | 5 000,00 |
| 042 | Opérations d'ordre entre sections | 85 000,00 |
| Total des recettes de fonctionnement | | 16 027 775,00 |

| | | Budget Primitif 2025 | Reports 2024 | Budget total 2025 |
|--|--|----------------------|---------------------|----------------------|
| 001 | Solde d'exécution d'investissement reporté | 1 769 327,55 | 0,00 | 1 769 327,55 |
| 20 | Immobilisations incorporelles | 50 000,00 | 17 934,00 | 67 934,00 |
| 204 | Subvention d'équipement versée | 542 000,00 | 0,00 | 542 000,00 |
| 21 | Immobilisations corporelles | 2 617 000,00 | 349 790,55 | 2 966 790,55 |
| 23 | Immobilisations en cours | 3 281 589,76 | 1 000 160,04 | 4 281 749,80 |
| 10 | Dotations, fonds divers et réserves | 20 000,00 | 0,00 | 20 000,00 |
| 16 | Emprunts et dettes assimilées | 1 790 000,00 | 0,00 | 1 790 000,00 |
| 27 | Autres immobilisations financières | 1 000,00 | 0,00 | 1 000,00 |
| 040 | Opérations d'ordre entre sections | 85 000,00 | 0,00 | 85 000,00 |
| 041 | Opérations patrimoniales | 130 000,00 | 0,00 | 130 000,00 |
| Total des dépenses d'investissement | | 10 285 917,31 | 1 367 884,59 | 11 653 801,90 |
| 10 | Dotations, fonds divers et réserves | 2 754 367,47 | 0,00 | 2 754 367,47 |
| 13 | Subventions d'investissement | 200 000,00 | 1 069 597,93 | 1 269 597,93 |
| 16 | Emprunts et dettes assimilées | 3 984 361,50 | 0,00 | 3 984 361,50 |
| 21 | Immobilisations corporelles | 3 600,00 | 0,00 | 3 600,00 |
| 27 | Autres immobilisations financières | 1 000,00 | 0,00 | 1 000,00 |
| 024 | Produits des cessions d'immobilisations | 30 000,00 | 0,00 | 30 000,00 |
| 021 | Virement de la section de fonctionnement | 2 180 875,00 | 0,00 | 2 180 875,00 |
| 040 | Opérations d'ordre de transfert entre sections | 1 300 000,00 | 0,00 | 1 300 000,00 |
| 041 | Opérations patrimoniales | 130 000,00 | 0,00 | 130 000,00 |
| Total des recettes d'investissement | | 10 584 203,97 | 1 069 597,93 | 11 653 801,90 |

Le Conseil Municipal,

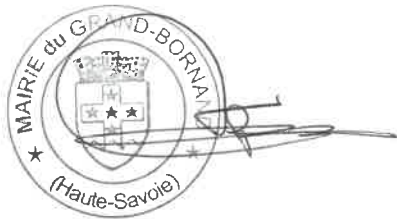
Après avoir délibéré,

Par 18 voix pour, 0 contre, 0 abstention, à l'unanimité,

- **ADOpte** le budget primitif de l'exercice 2025 du budget principal tel que présenté.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel, chapitre 012), dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.

Le Maire,
André PERRILLAT-AMÉDÉ

Le secrétaire de séance,
Henri POCHAT-BARON



A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized initial 'H' followed by a surname, written over a horizontal line.

| |
|---|
| Acte certifié exécutoire le ..19.10.21/2025.. |
| Télétransmis en Préfecture le ..19.10.21/2025 |
| Notifié ou publié le ..17.10.21/2025..... |



SEANCE DU 13 FEVRIER 2025

Le 13 février 2025 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, convoqué le 31 janvier 2025, s'est réuni dans la salle consulaire de la Mairie, sous la présidence de Monsieur André PERRILLAT-AMÉDÉ, Maire.

Membres en exercice

18

Présents

13

Votants

18

Présents : MMES, MM. André PERRILLAT-AMEDE, Hélène FAVRE BONVIN, Martial MISSILLIER, Gérard GARDET, Gilbert FOURNIER-BIDOZ, Henri POCHAT-BARON, Jean-Marc TARDY, Anne FOURNIER-BIDOZ, Bertrand PERRILLAT-AMEDE, Stéphane BRUYERE, Christelle LE BIAVANT, Nicolas AVRILLON, Mélanie JOSSERAND.

Absents ayant donné procuration : M. Jean-Michel DELOCHE à M. Martial MISSILLIER, MME Renée FIORIO à MME Mélanie JOSSERAND, MME Sophie TARDY à M. Jean-Marc TARDY, MME Laëtitia SOCQUET-CLERC à M. Gérard GARDET, MME Sandrine PERRILLAT-MONET à M. Gilbert FOURNIER-BIDOZ.

M. Henri POCHAT-BARON, désigné par le Conseil, prend place au bureau en qualité de secrétaire.

DEL012/2025 OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 – BUDGET ANNEXE TOURISME

Vu les articles L2311-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs à l'adoption du budget communal,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M. 4 applicable aux services publics industriels et commerciaux au 1^{er} janvier 2025,

Vu la maquette budgétaire annexée à cette délibération.

Madame Hélène FAVRE BONVIN, Adjointe au Maire en charge des finances, rappelle que le projet de budget primitif 2025 du budget annexe tourisme reprend les restes à réaliser et l'affectation du résultat du compte administratif 2024.

Le montant des dépenses et recettes par section et chapitre est le suivant :

| | | Budget Primitif 2025 |
|---|--|----------------------|
| 011 | Charges à caractère général | 578 000,00 |
| 65 | Autres charges de gestion courante | 1 030 000,00 |
| 66 | Charges financières | 629 800,00 |
| 67 | Charges exceptionnelles | 25 000,00 |
| 023 | Virement à la section d'investissement | 2 144 700,00 |
| 042 | Opérations d'ordre entre sections | 2 900 000,00 |
| Total des dépenses de fonctionnement | | 7 307 500,00 |
| 002 | Résultat de fonctionnement reporté | 2 000 000,00 |
| 70 | Produits des services | 580 000,00 |
| 75 | Autres produits de gestion courante | 4 647 500,00 |
| 042 | Opérations d'ordre entre sections | 80 000,00 |
| Total des recettes de fonctionnement | | 7 307 500,00 |

| | | Budget Primitif 2025 | Reports 2024 | Budget total 2025 |
|--|-------------------------------------|---------------------------------|-------------------------|------------------------------|
| 20 | Immobilisations incorporelles | 50 000,00 | 12 830,00 | 62 830,00 |
| 21 | Immobilisations corporelles | 621 303,96 | 28 250,00 | 649 553,96 |
| 23 | Immobilisations en cours | 4 283 696,04 | 824 141,14 | 5 107 837,18 |
| 16 | Emprunts et dettes assimilées | 2 770 000,00 | 0,00 | 2 770 000,00 |
| 040 | Opérations d'ordre entre sections | 80 000,00 | 0,00 | 80 000,00 |
| 041 | Opérations patrimoniales | 100 000,00 | 0,00 | 100 000,00 |
| Total des dépenses d'investissement | | 7 905 000,00 | 865 221,14 | 8 770 221,14 |
| 001 | Solde d'investissement reporté | 835 379,31 | 0,00 | 835 379,31 |
| 10 | Dotations, fonds divers et réserves | 367 598,55 | 0,00 | 367 598,55 |
| 13 | Subventions d'investissement | 30 000,00 | 118 801,00 | 148 801,00 |
| 16 | Emprunts et dettes assimilées | 2 273 742,28 | 0,00 | 2 273 742,28 |
| 021 | Virement du fonctionnement | 2 144 700,00 | 0,00 | 2 144 700,00 |
| 040 | Opérations d'ordre entre sections | 2 900 000,00 | 0,00 | 2 900 000,00 |
| 041 | Opérations patrimoniales | 100 000,00 | 0,00 | 100 000,00 |
| Total des recettes d'investissement | | 8 651 420,14 | 118 801,00 | 8 770 221,14 |

La maquette budgétaire annexée à cette délibération propose un détail par article comptable.

Le Conseil Municipal,

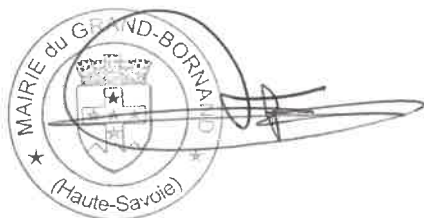
Après avoir délibéré,

Par 18 voix pour, 0 contre, 0 abstention, à l'unanimité,

➤ **ADOpte** le budget primitif de l'exercice 2025 du budget annexe tourisme tel que présenté.

Le Maire,
André PERRILLAT-AMÉDÉ

Le secrétaire de séance,
Henri POCHAT-BARON



| |
|---|
| Acte certifié exécutoire le 19.02.2025... |
| Télétransmis en Préfecture le 19.02.2025 |
| Notifié ou publié le 19.02.2025..... |



SEANCE DU 13 FEVRIER 2025

Le 13 février 2025 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, convoqué le 31 janvier 2025, s'est réuni dans la salle consulaire de la Mairie, sous la présidence de Monsieur André PERRILLAT-AMÉDÉ, Maire.

Membres
en exercice

18

Présents

13

Votants

18

Présents : MMES, MM. André PERRILLAT-AMEDE, Hélène FAVRE BONVIN, Martial MISSILLIER, Gérard GARDET, Gilbert FOURNIER-BIDOZ, Henri POCHAT-BARON, Jean-Marc TARDY, Anne FOURNIER-BIDOZ, Bertrand PERRILLAT-AMEDE, Stéphane BRUYERE, Christelle LE BIAVANT, Nicolas AVRILLON, Mélanie JOSSERAND.

Absents ayant donné procuration : M. Jean-Michel DELOCHE à M. Martial MISSILLIER, MME Renée FIORIO à MME Mélanie JOSSERAND, MME Sophie TARDY à M. Jean-Marc TARDY, MME Laëtitia SOCQUET-CLERC à M. Gérard GARDET, MME Sandrine PERRILLAT-MONET à M. Gilbert FOURNIER-BIDOZ.

M. Henri POCHAT-BARON, désigné par le Conseil, prend place au bureau en qualité de secrétaire.

DEL013/2025

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 - BUDGET ANNEXE AUBERGE NORDIQUE

Vu les articles L2311-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs à l'adoption du budget communal,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M. 4 applicable aux services publics industriels et commerciaux au 1^{er} janvier 2025,

Vu la maquette budgétaire annexée à cette délibération.

Madame Hélène FAVRE BONVIN, Adjointe au Maire en charge des finances, rappelle que le projet de budget primitif 2025 du budget annexe auberge nordique reprend l'affectation du résultat du compte administratif 2024.

Le montant des dépenses et recettes par section est le suivant :

| | | Budget Primitif 2024 |
|---|--|----------------------|
| 011 | Charges à caractère général | 40 000,00 |
| 66 | Charges financières | 62 000,00 |
| 023 | Virement à la section d'investissement | 89 974,97 |
| 042 | Opérations d'ordre entre sections | 290 000,00 |
| Total des dépenses de fonctionnement | | 481 974,97 |
| 002 | Résultat de fonctionnement reporté | 70 974,97 |
| 75 | Autres produits de gestion courante | 390 000,00 |
| 042 | Opérations d'ordre entre sections | 21 000,00 |
| Total des recettes de fonctionnement | | 481 974,97 |

| | | Budget Primitif 2024 |
|--|--|----------------------|
| 16 | Emprunts et dettes assimilées | 226 475,00 |
| 20 | Immobilisations incorporelles | 20 000,00 |
| 21 | Immobilisations corporelles | 150 279,01 |
| 040 | Opérations d'ordre entre sections | 21 000,00 |
| Total des dépenses d'investissement | | 417 754,01 |
| 001 | Solde d'exécution d'investissement reporté | 37 779,04 |
| 021 | Virement de la section de fonctionnement | 89 974,97 |
| 040 | Opérations d'ordre entre sections | 290 000,00 |
| Total des recettes d'investissement | | 417 754,01 |

La maquette budgétaire annexée à cette délibération propose un détail par article comptable.

Le Conseil Municipal,

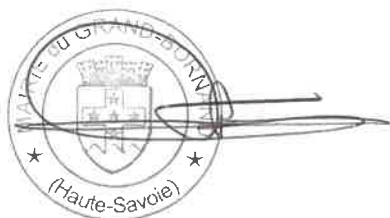
Après avoir délibéré,

Par 18 voix pour, 0 contre, 0 abstention, à l'unanimité,

- **ADOpte** le budget primitif de l'exercice 2025 du budget annexe auberge nordique tel que présenté.

Le Maire,
André PERRILLAT-AMÉDÉ

Le secrétaire de séance,
Henri POCHAT-BARON



| |
|--|
| Acte certifié exécutoire le ..19.10.2025.... |
| Télétransmis en Préfecture le ..19.10.2025 |
| Notifié ou publié le ..17.10.2025..... |



SEANCE DU 13 FEVRIER 2025

Le 13 février 2025 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, convoqué le 31 janvier 2025, s'est réuni dans la salle consulaire de la Mairie, sous la présidence de Monsieur André PERRILLAT-AMÉDÉ, Maire.

Membres
en exercice

18

Présents

13

Votants

18

Présents : MMES, MM. André PERRILLAT-AMEDE, Hélène FAVRE BONVIN, Martial MISSILLIER, Gérard GARDET, Gilbert FOURNIER-BIDOZ, Henri POCHAT-BARON, Jean-Marc TARDY, Anne FOURNIER-BIDOZ, Bertrand PERRILLAT-AMEDE, Stéphane BRUYERE, Christelle LE BIAVANT, Nicolas AVRILLON, Mélanie JOSSERAND.

Absents ayant donné procuration : M. Jean-Michel DELOCHE à M. Martial MISSILLIER, MME Renée FIORIO à MME Mélanie JOSSERAND, MME Sophie TARDY à M. Jean-Marc TARDY, MME Laëtitia SOCQUET-CLERC à M. Gérard GARDET, MME Sandrine PERRILLAT-MONET à M. Gilbert FOURNIER-BIDOZ.

M. Henri POCHAT-BARON, désigné par le Conseil, prend place au bureau en qualité de secrétaire.

DEL014/2025

OBJET : AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENTS 2025 ET SUIVANT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-21 et L.2122-22, relatifs aux attributions exercées par le Maire au nom de la commune sous le contrôle du Conseil Municipal,

Vu les articles L2311-3 et R2311-9 du code général des collectivités territoriales portant définition des autorisations de programme et crédits de paiement,

Vu le décret 97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des autorisations de programme et crédits de paiement,

Vu la délibération n° 051/2019 du 28 mars 2019 créant l'autorisation de programme « 12 – Front de neige du Charmieux » au budget annexe tourisme,

Vu la délibération n° 055/2021 du 14 avril 2021 créant l'autorisation de programme « 35-1 Maison Augusta » au budget principal,

Vu la délibération n° 076/2024 du 27 juin 2024 créant l'autorisation de programme « AP2307 – Réhabilitation logements Pont de Venay » au budget principal,

Vu la délibération n° 076/2024 du 27 juin 2024 créant l'autorisation de programme « AP2308 – PumpTrack et SkatePark » au budget principal.

1. CLOTURE DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME

Il est proposé de clôturer les programmes suivants et d'annuler les crédits de paiement indiqués :

- **Budget annexe tourisme - AP12 – Front de neige du Charmieux**

L'opération est terminée, l'APCP est clôturée

| Intitulé de l'AP | Montant de l'AP | Montant réalisé à la clôture de l'APCP | Crédits disponibles à la clôture |
|----------------------------------|-----------------|--|----------------------------------|
| 12 – Front de neige du Charmieux | 22 600 000,00 € | 22 037 797,15€ | 562 202,85 € |

- **Budget principal - AP35-1 Maison Augusta**

L'opération est terminée, l'APCP est clôturée

| Intitulé de l'AP | Montant de l'AP | Montant réalisé à la clôture de l'APCP | Crédits disponibles à la clôture |
|---------------------|-----------------|--|----------------------------------|
| 35-1 Maison Augusta | 1 770 000,00 € | 1 754 857,37 € | 15 142,63 € |

2. CREATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME

- **Budget principal : AP2501 - Centre de secours Saint-Jean de Sixt**

| Intitulé de l'AP | Montant de l'AP | CP 2025 | CP 2026 | CP 2027 | CP 2028 |
|--------------------------------------|-----------------|--------------|--------------|---------|--------------|
| Centre de secours Saint-Jean de Sixt | 800 000,00 € | 349 000,00 € | 323 000,00 € | 0,00 € | 128 000,00 € |

- **Budget annexe tourisme : AP2301 – Télésiège de la Taverne**

| Intitulé de l'AP | Montant de l'AP | CP 2025 | CP 2026 |
|-------------------------|-----------------|----------------|--------------|
| Télésiège de la Taverne | 2 000 000,00 € | 1 800 000,00 € | 200 000,00 € |

3. ACTUALISATION DES CREDITS DE PAIEMENT

Budget principal : AP2307 - Réhabilitation logements Pont de Venay

| Intitulé de l'AP | Montant de l'AP | CP antérieurs | CP 2025 | CP 2026 |
|--|-----------------|---------------|----------------|--------------|
| Réhabilitation logements pont de Venay | 1 870 000,00 € | 55 804,75 € | 1 000 000,00 € | 814 195,25 € |

Budget principal : AP2308 - PumpTrack et SkatePark

| Intitulé de l'AP | Montant de l'AP | CP antérieurs | CP 2025 |
|------------------------|-----------------|---------------|--------------|
| PumpTrack et SkatePark | 610 000,00 € | 53 410,24 € | 556 589,76 € |

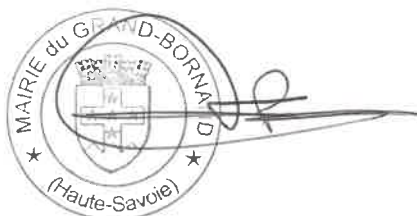
Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

Par 18 voix pour, 0 contre, 0 abstention, à l'unanimité,

- **ADOpte** conformément aux dispositions ci-dessus les clôtures, créations et ajustements des autorisations de programme et des crédits de paiement.
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2025 des budgets principal et annexe tourisme.

Le Maire,
André PERRILLAT-AMÉDÉ



Le secrétaire de séance,
Henri POCHAT-BARON

| |
|---|
| Acte certifié exécutoire le ..19.10.2025... |
| Télétransmis en Préfecture le ..19.10.2025 |
| Notifié ou publié le ..17.10.2025..... |



SEANCE DU 13 FEVRIER 2025

Membres
en exercice

18

Présents

13

Le 13 février 2025 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, convoqué le 31 janvier 2025, s'est réuni dans la salle consulaire de la Mairie, sous la présidence de Monsieur André PERRILLAT-AMÉDÉ, Maire.

Présents : MMES, MM. André PERRILLAT-AMEDE, Hélène FAVRE BONVIN, Martial MISSILLIER, Gérard GARDET, Gilbert FOURNIER-BIDOZ, Henri POCHAT-BARON, Jean-Marc TARDY, Anne FOURNIER-BIDOZ, Bertrand PERRILLAT-AMEDE, Stéphane BRUYERE, Christelle LE BIAVANT, Nicolas AVRILLON, Mélanie JOSSERAND.

Absents ayant donné procuration : M. Jean-Michel DELOCHE à M. Martial MISSILLIER, MME Renée FIORIO à MME Mélanie JOSSERAND, MME Sophie TARDY à M. Jean-Marc TARDY, MME Laëtitia SOCQUET-CLERC à M. Gérard GARDET, MME Sandrine PERRILLAT-MONET à M. Gilbert FOURNIER-BIDOZ.

M. Henri POCHAT-BARON, désigné par le Conseil, prend place au bureau en qualité de secrétaire.

DEL015/2025

OBJET : VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les demandes de subventions des différentes associations communales.

Il rappelle que pour les associations bénéficiant d'une subvention supérieure à 23 000 euros, une convention devra être conclue avec la Commune afin de fixer l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée.

Vu l'article L.2121-29 du Code général des Collectivités Territoriales.

Considérant que le Conseil Municipal peut attribuer une subvention à une association dès lors que cette aide revêt un « intérêt public local ».

Au vu des demandes présentées, et compte tenu de l'intérêt public local avéré des aides sollicitées,

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

Par 18 voix pour, 0 contre, 0 abstention, à l'unanimité,

➤ **FIXE**, comme suit, le montant des subventions de fonctionnement à allouer aux associations pour l'année 2025 :

| | |
|---|------------------|
| Amicale du personnel de la commune du Grand-Bornand | 4 000 € |
| Club des Aînés du Grand-Bornand | 2 000 € |
| Amicale des Sapeurs-pompiers du Grand-Bornand | 3 500 € |
| Association des Parents d'Élèves du Chinaillon <i>Dont :</i> - <i>Sortie scolaire = 2 520 €</i> - <i>Orchestre à l'école = 7 216 €</i> | 9 736 € |
| Association des Parents d'Élèves de l'École Saint Jean-Baptiste <i>Dont :</i> - <i>Sortie scolaire = 3 930 €</i> - <i>Orchestre à l'école = 11 136 €</i> | 15 066 € |
| OGEC – Garderie Ecole Saint Jean-Baptiste | 2 210 € |
| Chorale La Pastorale du Grand-Bornand | 2 000 € |
| Point d'Orgue du Grand-Bornand | 7 200 € |
| Groupe folklorique Lou Brafaudi d'Bornand | 1 800 € |
| Orchestre d'Harmonie du Grand-Bornand <i>Dont :</i> - <i>Fonctionnement = 6 500 €</i> - <i>Frais salle = 1 070 €</i> - <i>Charges de direction = 23 500 €</i> | 31 770 € |
| Anciens d'AFN – Section du Grand-Bornand | 100 € |
| Amicale de la Fête de l'Alpage | 2 500 € |
| Ski-Club Le Grand-Bornand <i>Dont :</i> - <i>Fonctionnement = 140 000 €</i> - <i>Ski scolaire = 18 000 €</i> - <i>Team SNBG = 3 000 €</i> - <i>Soutien athlètes = 20 000 €</i> | 181 000 € |
| Secours en montagne du Grand-Bornand | 800 € |
| TOTAL | 263 682 € |

Votants

18

Par 17 voix pour, 0 contre, 1 abstention,

Votants

18

– Animation Bornandine Agricole..... 2 500 €

Par 13 voix pour, 0 contre, 0 abstention,

Membres
en exercice

14

Présents

10

Messieurs Henri POCHAT-BARON, Jean-Marc TARDY et Madame Anne FOURNIER-BIDOZ se sont retirés de la séance et n'ont pas pris part au vote, les pouvoirs de Mesdames Renée FIORIO et Sophie TARDY ne sont pas pris en compte pour l'approbation de la subvention suivante :

Votants

13

– Maison de l'Enfance 260 000 €

Par 16 voix pour, 0 contre, 0 abstention,

Membres
en exercice

17

Présents

12

Votants

16

Monsieur Jean-Marc TARDY s'est retiré de la séance et n'a pas pris part au vote, le pouvoir de Madame Sophie TARDY n'est pas pris en compte pour l'approbation de la subvention suivante :

– Association Familiale Rurale du Grand-Bornand 48 090 €
Dont :
- *Repas cantine scolaire = 50 450 €*
- *Régularisation 2023 = -2 360 €*

Membres
en exercice

15

Présents

10

Votants

13

Par 13 voix pour, 0 contre, 0 abstention,

Messieurs Martial MISSILLIER, Jean-Marc TARDY et Madame Christelle LE BIAVANT se sont retirés de la séance et n'ont pas pris part au vote, les pouvoirs de Monsieur Jean-Michel DELOCHE et Sophie TARDY ne sont pas pris en compte pour l'approbation de la subvention suivante :

– Association du Patrimoine Bornandin..... 2 000 €

Membres
en exercice

17

Présents

13

Votants

17

Par 17 voix pour, 0 contre, 0 abstention,

Le pouvoir de Madame Renée FIORIO n'est pas pris en compte pour l'approbation de la subvention suivante :

– Culture et bibliothèque pour tous..... 10 300 €

Dont :

- *Fonctionnement (achat de livres) = 4 000*

- *Charges locatives locaux bibliothèque = 6 300 €*

Membres
en exercice

13

Présents

9

Votants

12

Par 12 voix pour, 0 contre, 0 abstention,

Messieurs Henri POCHAT-BARON, Jean-Marc TARDY, Mesdames, Christelle LE BIAVANT et Mélanie JOSSERAND se sont retirés de la séance et n'ont pas pris part au vote, les pouvoirs de Mesdames Sophie TARDY et Renée FIORIO ne sont pas pris en compte pour l'approbation de la subvention suivante :

– Comité de jumelage 2 500 €

Membres
en exercice

16

Présents

11

Votants

15

Par 15 voix pour, 0 contre, 0 abstention,

Messieurs Martial MISSILLIER et Nicolas AVRILLON se sont retirés de la séance et n'ont pas pris part au vote, le pouvoir de Monsieur Jean-Michel DELOCHE n'est pas pris en compte pour l'approbation de la subvention suivante :

– Foyer de ski de fond du Grand-Bornand..... 16 500 €

Membres
en exercice

15

Présents

11

Votants

15

Par 15 voix pour, 0 contre, 0 abstention,

Monsieur le Maire et Madame Hélène FAVRE BONVIN se sont retirés de la séance et n'ont pas pris part au vote, le pouvoir de Monsieur Jean-Michel DELOCHE n'est pas pris en compte pour l'approbation de la subvention suivante :

– Comité d'Organisation Biathlon Annecy – Le Grand-Bornand 100 000 €
(convention tripartite de financement pour l'organisation de la Coupe du Monde 2025)

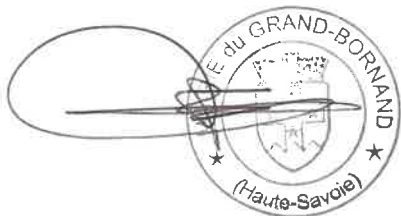
➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les conventions à intervenir avec les associations suivantes bénéficiant d'une aide supérieure à 23 000 euros :

- Maison de l'Enfance
- Association Familiale Rurale du Grand-Bornand
- Ski-Club Le Grand-Bornand
- Orchestre d'Harmonie du Grand-Bornand
- Comité d'Organisation Biathlon Annecy – Le Grand-Bornand

- **PRÉCISE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif du budget principal 2025 à l'article 65748.

Le Maire,
André PERRILLAT-AMÉDÉ

Le secrétaire de séance,
Henri POCHAT-BARON



A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a vertical line, positioned above the date stamp box.

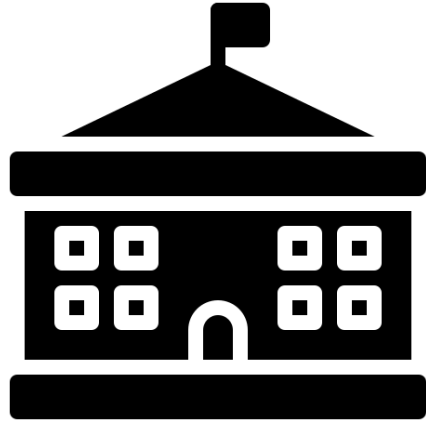
Acte certifié exécutoire le 19.10.2025....
Télétransmis en Préfecture le 19.10.2025
Notifié ou publié le 17.10.2025.....



COMPTES ADMINISTRATIFS 2024 ET BUDGETS PRIMITIFS 2025

PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE

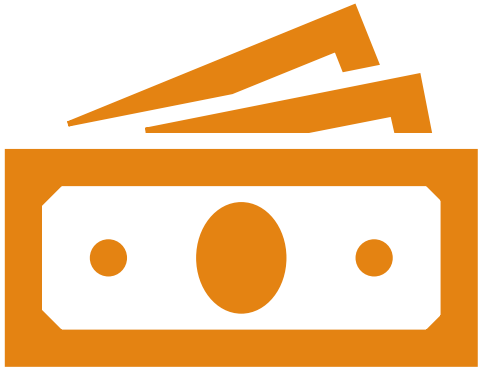
Conseil municipal du jeudi 13 février 2025



BUDGET PRINCIPAL



IMPACT DE LA LOI DE FINANCES 2025 POUR LA COMMUNE



- **Mise en place d'un Dispositif de Lissage CONjoncturel des recettes fiscales des collectivités locales (DILICO)**

=> **2 100** collectivités sont concernées

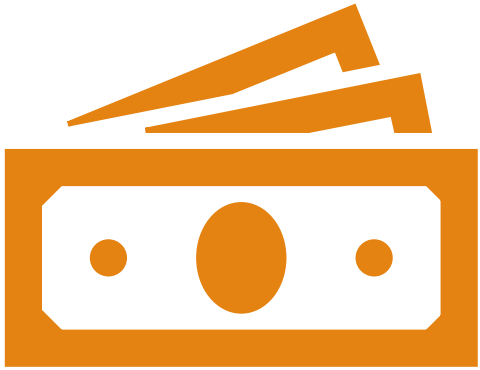
=> **1 milliard d'euros** de contribution calculé selon le potentiel financier et le revenu par habitant

=> **90 %** du montant sera reversé aux communes sur trois ans

Pour la commune du Grand-Bornand, le potentiel financier par habitant est supérieur de 22% à la moyenne nationale, et le revenu par habitant est supérieur de 35%.

Impact pour la commune estimée à - 45 k€ de recettes (récupérées sur 3 ans de 2026 à 2028)

IMPACT DE LA LOI DE FINANCES 2025 POUR LA COMMUNE



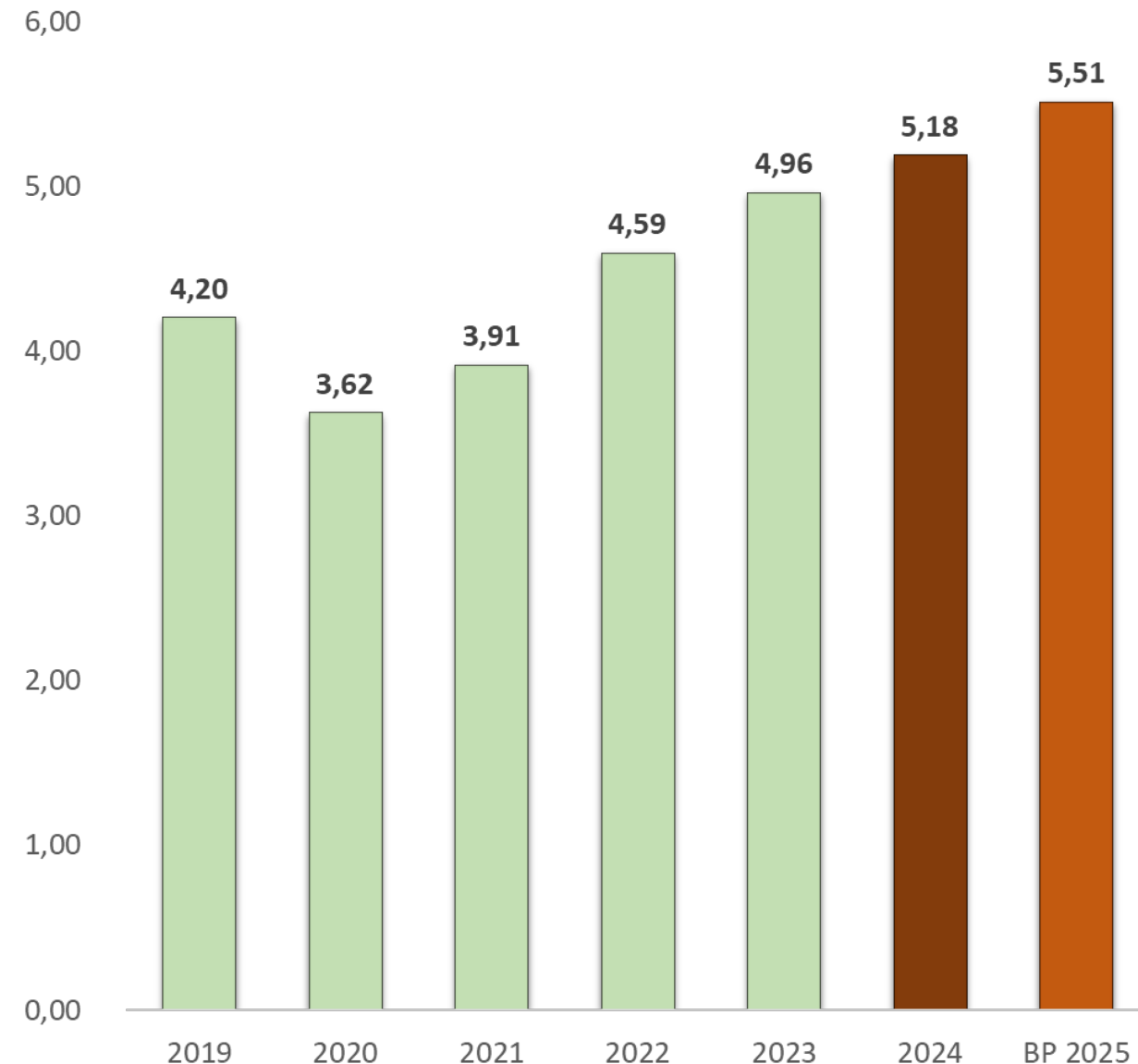
- **DGF** : L'État a abondé l'enveloppe nationale de 150 M€, mais reprise de l'écrêtement pour 2025
écrêtement supprimé totalement en 2023 et partiellement en 2024
Impact pour la commune estimée à - 40 k€ de recettes
- **DSR** : Hausse de l'enveloppe nationale de 150 M€, mais absorbée par les majorations prévues pour les communes en zones ZRR et FRR (revitalisation rurale)
Impact pour la commune estimée à - 30 k€ de recettes
- Baisse de la Dotation de Compensation de la Réforme de la TP
Impact pour la commune estimée à - 80 k€ de recettes
- Fonds de Compensation de la TVA en fonctionnement (FCTVA) finalement conservé
- Hausse des cotisations CNRACL de 3 points jusqu'en 2028
Impact pour la commune estimée à + 30 k€ de dépenses par an



BUDGET PRINCIPAL

Section de
fonctionnement

CHAP 011 - CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL :



Achats de matières et fournitures, services extérieurs, honoraires, publicité et relations publiques, frais postaux et de télécommunication, missions et réceptions...

Rétrospective :

- 2022 : rattrapage du niveau des charges d'avant COVID
- 2023 : forte inflation : hausse des fluides (+ 210 k€), des travaux de voirie (+110 k€) et du marché avec l'OT (+170 k€)

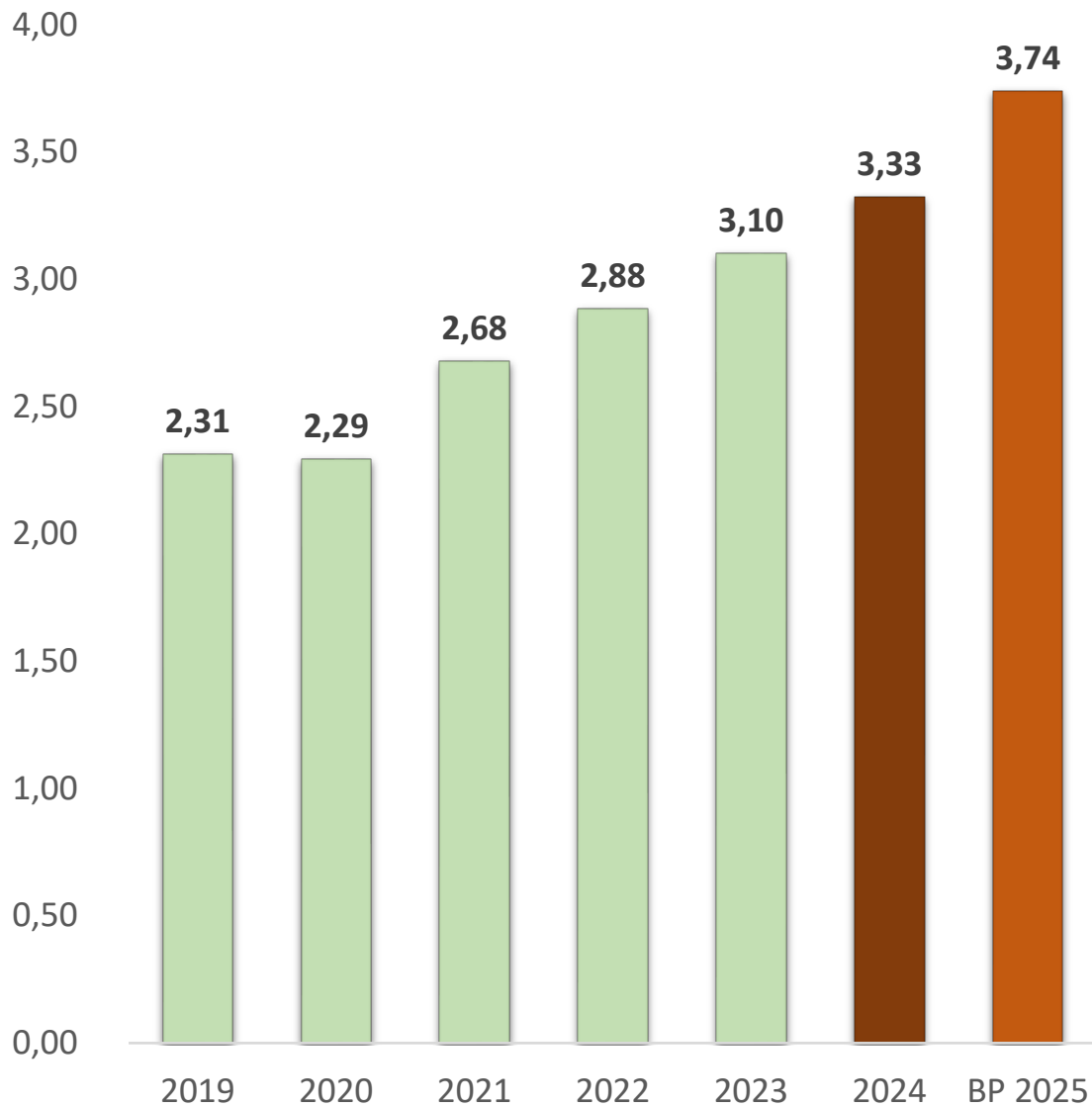
Compte administratif 2024 (+ 4,4%, + 226k€) :

- L'organisation du Tour de France féminin (144 k€ pour ASSO + 50k€ de dépenses liées à l'organisation), couvert en partie par une aide départementale à hauteur de 144 k€
- Hausse des charges liée à la révision + avenant du marché avec l'OT (+125 k€)
- Hausse entretien voirie (+130 k€)
- Baisse de l'électricité (-150 k€) et du déneigement

Budget 2025 (+ 6,4%, + 330 k€) :

- hausse marché OT liée aux révisions (+50k€),
- hausse déneigement (+50 k€) et du sel de déneigement (+20k€)
- Hausse du carburant (+ 50 k€)
- Pas de participation TDFP

CHAPITRE 012 - CHARGES DE PERSONNEL :



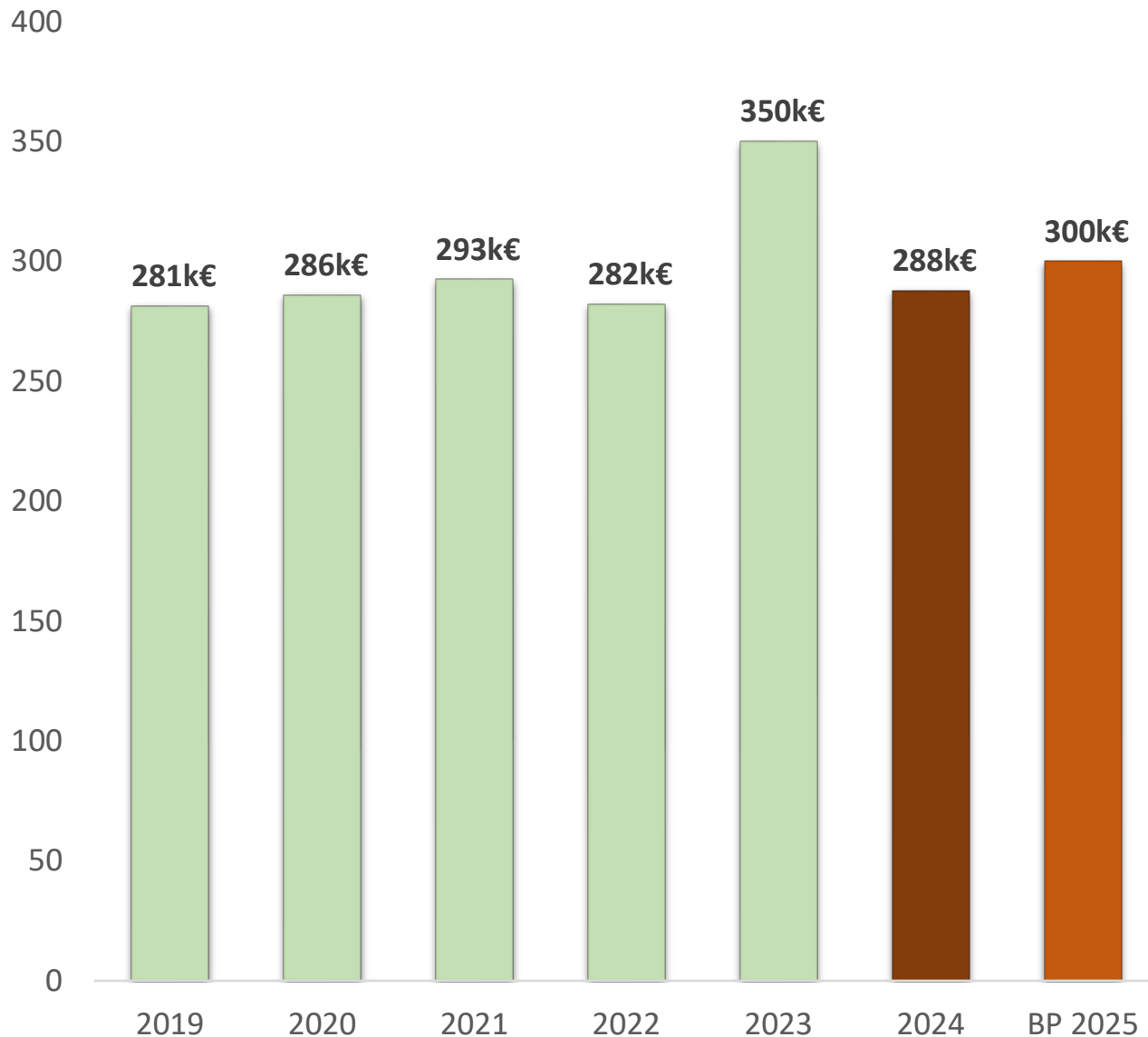
- Créations de postes en 2021, 2023 et 2024
- Revalorisation du **point d'indice** en 2022 (+3,5%) et 2023 (+ 1,5%)
- **Indemnité résidence** : + 3% depuis le 01/01/2024
- 2024 : Nombreuses vacances de postes

- **Budget 2025 :**

Postes non pourvus en 2024, pourvus en 2025

| | |
|--|------------------|
| Glissement Vieillesse Technicité (1,6%/an) | 55 000 € |
| Hausse de +4 pts cotisations employeur Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales | 30 000 € |
| Nouveaux postes en année pleine | 103 000 € |
| Mesures nouvelles | 33 000 € |

CHAPITRE 014 - ATTÉNUATION DE PRODUITS



Le Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) est un mécanisme de péréquation horizontale créé en 2012 avec une montée en puissance jusqu'en 2016 (1Md €).

Il est calculé à la maille des territoires intercommunaux puis réparti entre collectivités => La CCVT figure parmi les territoires favorisés

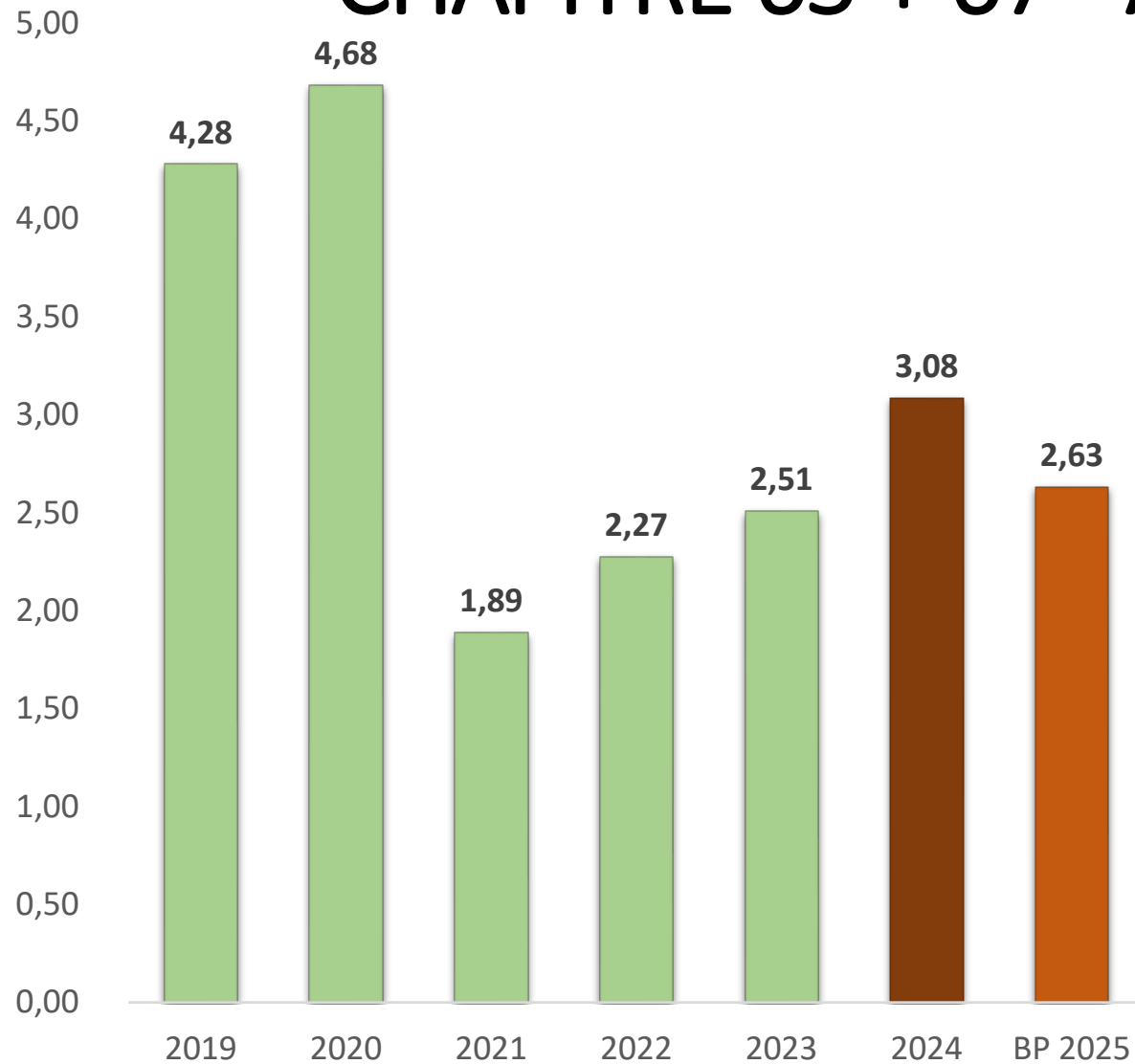
Rétrospective :

- Hausse de la contribution en 2019 liée aux fusions d'intercommunalités (SDCI)
- 2023 : hausse importante du revenu moyen par habitant de la commune liée à une plus-value mobilière exceptionnelle réalisée par un contribuable.

Budget 2025 :

- Stabilité de l'enveloppe nationale ; contribution de la commune estimée à 300 k€

CHAPITRE 65 + 67 - AUTRES CHARGES DE GESTION :



*En 2019 et 2020 – Régularisation de provisions
2024 : Subvention ALCOTRA en fonctionnement*

Indemnités aux élus, subventions et contributions versées, bourses et prix aux sportifs, participations ...

Rétrospective :

- 2023 : reversement de la subvention ALCOTRA à Morgex : 95 k€, participation USMB : 130 k€, pas de subvention CdM

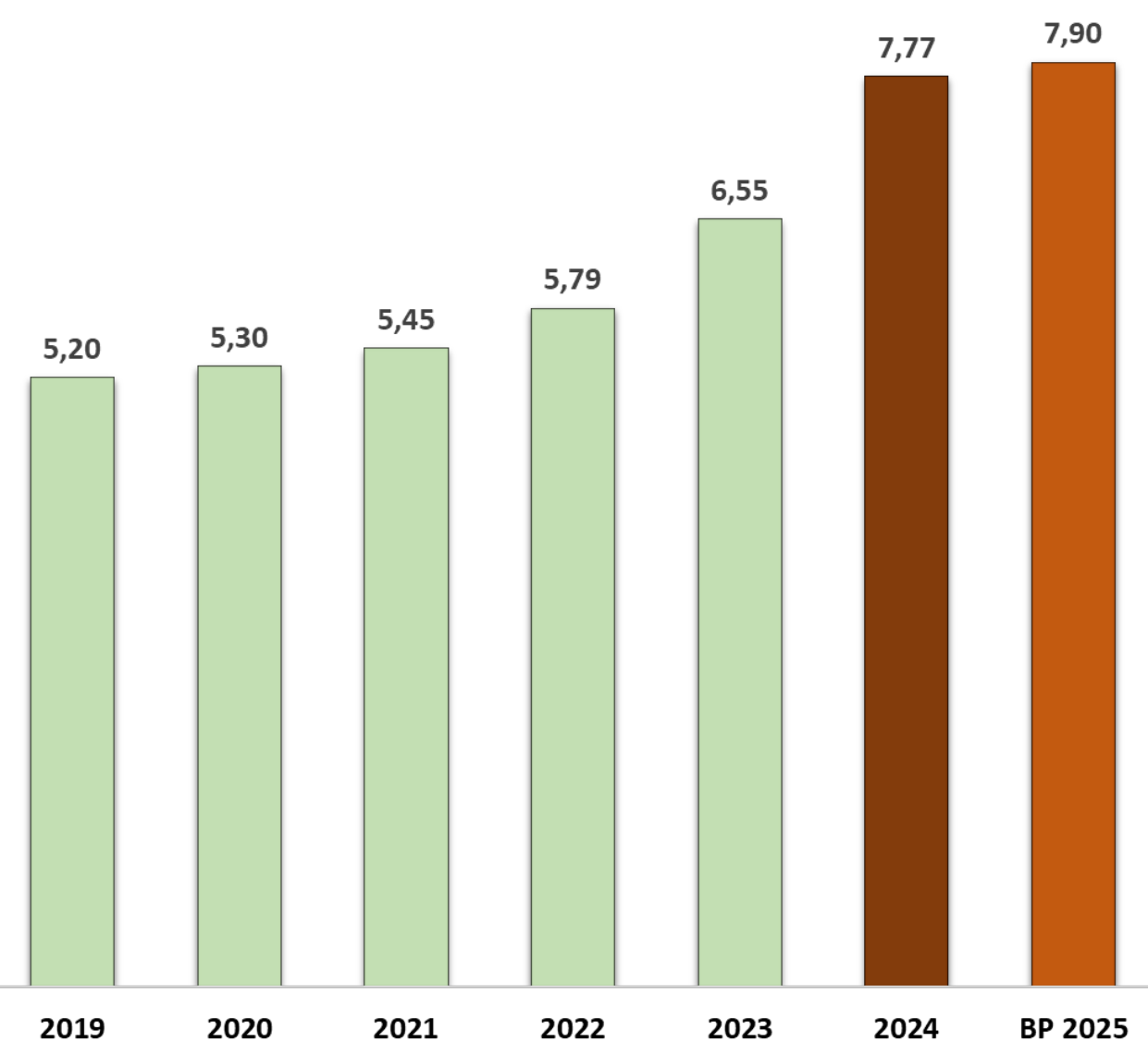
Compte administratif 2024 (+ 22 %, + 570 k€) :

- Subvention Alcotra : +550 k€,
- Plus de subvention au budget annexe nordique supprimé fin 2023 ; en contrepartie paiement des charges de la régie nordique
- Subvention comité d'organisation coupe du monde de Biathlon : 100 k€
- hausse participation SIMA : +20 k€ et SDIS : + 10k€
- Travaux réseau France télécom : 65 k€

Budget 2025 (- 14,6 %, - 450 k€) :

- Pas de subvention Alcotra
- Subvention comité d'organisation coupe du monde de Biathlon 2025 : 100k€
- Hausse SIMA : +60 k€
- Stabilité SDIS

CHAPITRE 73 - IMPÔTS ET TAXES : Fiscalité directe



Rétrospective :

- 2023 : Hausse des taux de **+2%** et revalorisation forfaitaire de +7,1%

Compte administratif 2024 (+18%, + 1,2 M€):

- Revalorisation nationale des bases : +3,9 %
- Stabilité des taux d'imposition
- Majoration taxe d'habitation sur les résidences secondaires à **+30 %** (+883 k€)

Budget 2025 (+ 2%, + 150 k€):

- Pas de hausse des taux d'imposition pour 2025
- Majoration de taxe d'habitation sur les résidences secondaires figée à 30%
- Revalorisation nationale des bases 2025 : 1,7 %
- Hausse du produit fiscal de +2% par rapport au réalisé 2024.

| | |
|---|----------|
| Taux taxe foncière sur le bâti | 31,60 % |
| Taux taxe foncière sur le non bâti | 134,57 % |
| Taux taxe habitation résidences secondaires | 26,15 % |
| Majoration taxe habitation résidences secondaires | + 30 % |

CHAPITRE 73 - IMPÔTS ET TAXES : Fiscalité indirecte

Fiscalité reversée (AC), droits de place, taxe de séjour, taxe sur l'électricité, droits de mutation et taxe sur les remontées mécaniques

Rétrospective :

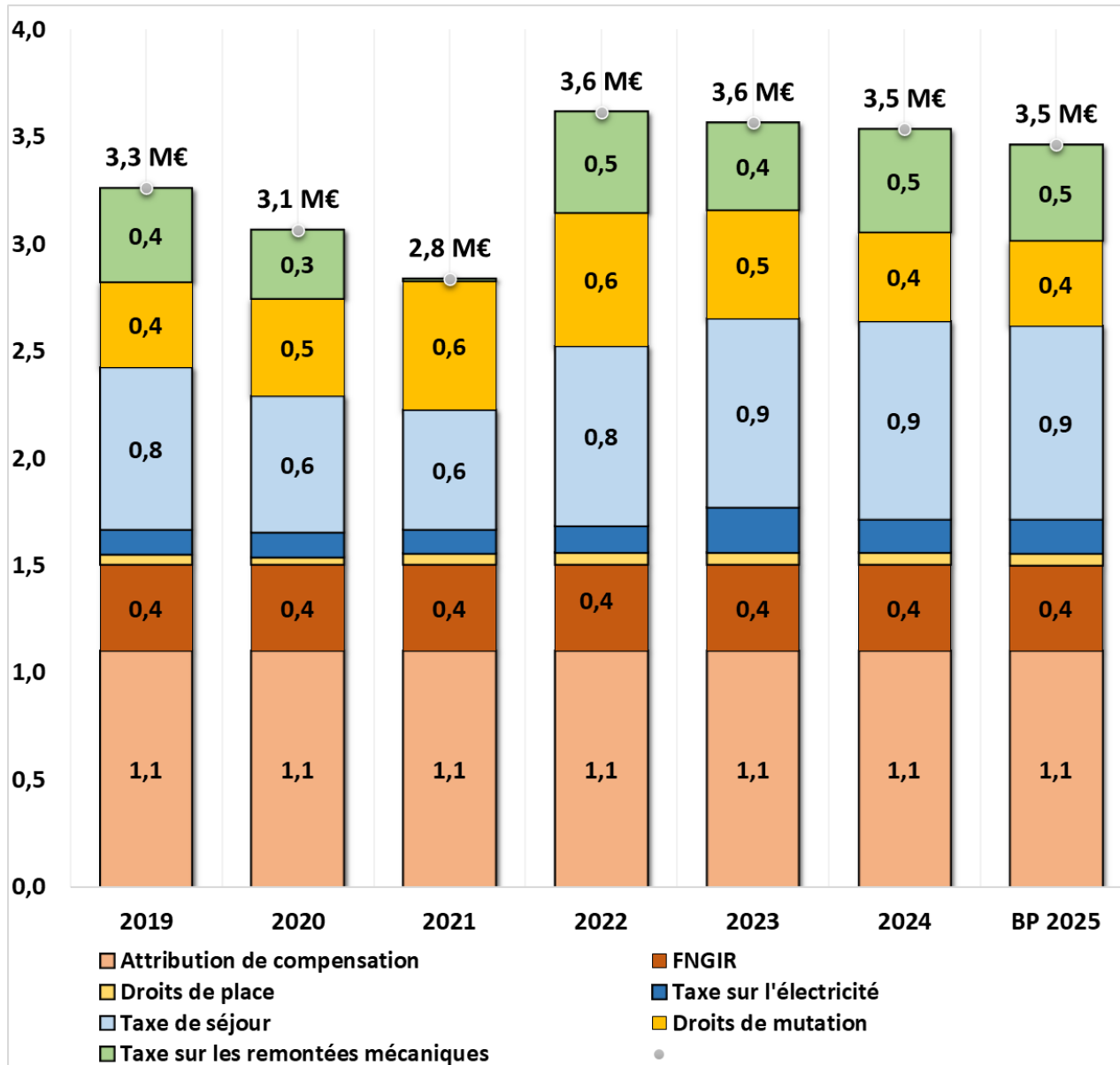
- 2021 : pas de taxe sur les remontées mécaniques
- 2020 et 2021 : baisse de la taxe de séjour liée au Covid
- 2023 : baisse des droits de mutations de -19%, -115 k€

Compte administratif 2024 :

- Baisse des droits de mutations de - 21%, -88k€
- Hausse de la taxe remontée mécanique : +70k€
- Hausse de la taxe de séjour : +35 k€

Budget 2025 :

- Évolution prudente de la fiscalité indirecte face à un contexte économique mouvant :
 - Droits de mutation : -5% par rapport à 2024
 - Taxe sur l'électricité : reconduction du montant 2024
 - Taxe de séjour : reconduction du montant 2024
 - Taxe RM : reconduction du montant 2024



CHAPITRE 74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS

Dotation Globale de Fonctionnement, participations, attributions de compensation, FCTVA, ...

Rétrospective :

- 2023 : Subvention Alcotra 108 k€, subvention caisse d'allocation familiales en direct à la maison de l'enfance (-85 k€)

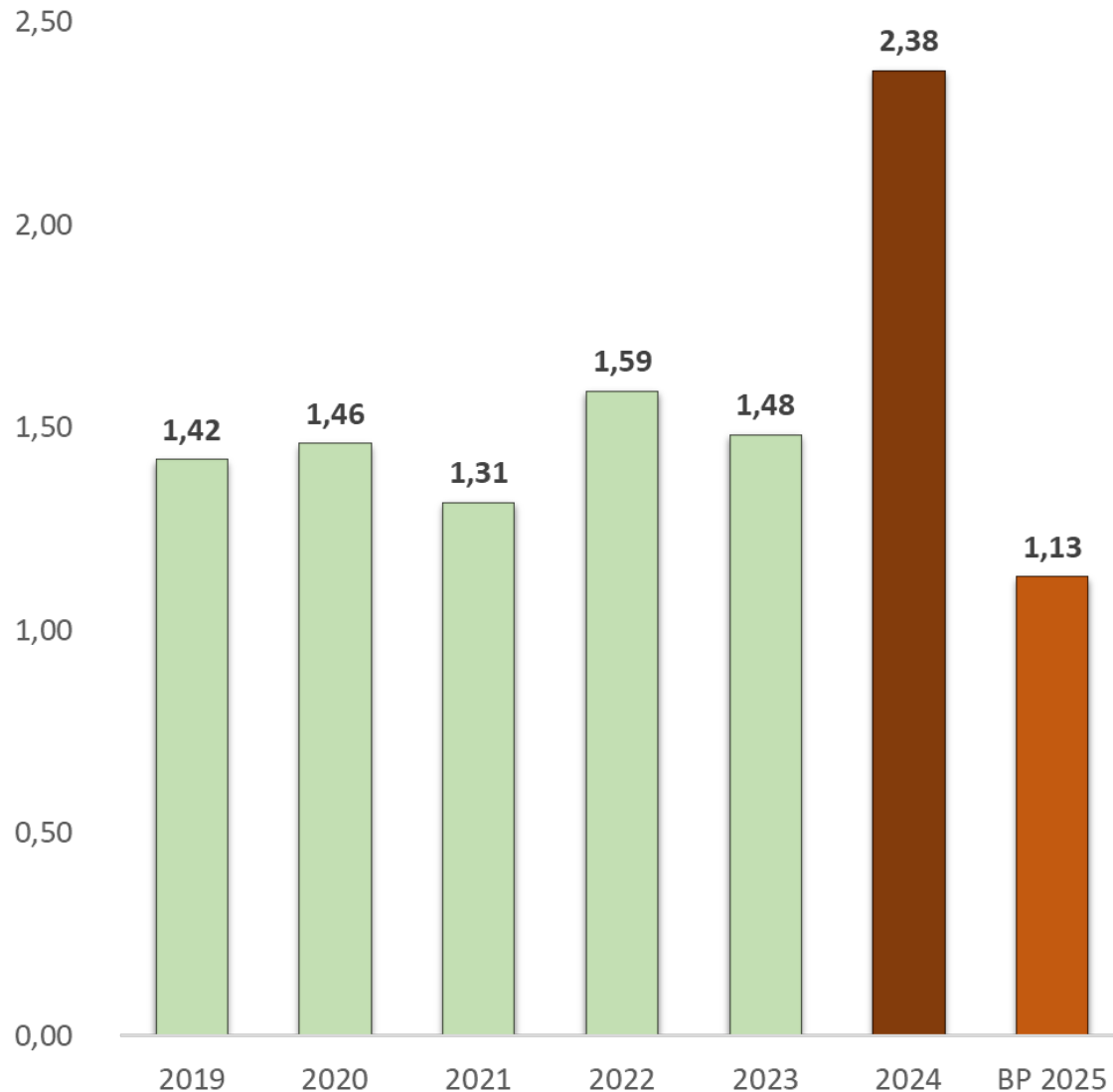
Compte administratif 2024 (+ 61%, +900 k€):

- Baisse DGF : -20 k€
- Baisse DSR : - 20 k€
- Subvention Alcotra : 870 k€, dont 215 k€ pour la commune
- Subvention du département pour TDFF : + 144 k€
- Dotation aménités rurales : + 21k€

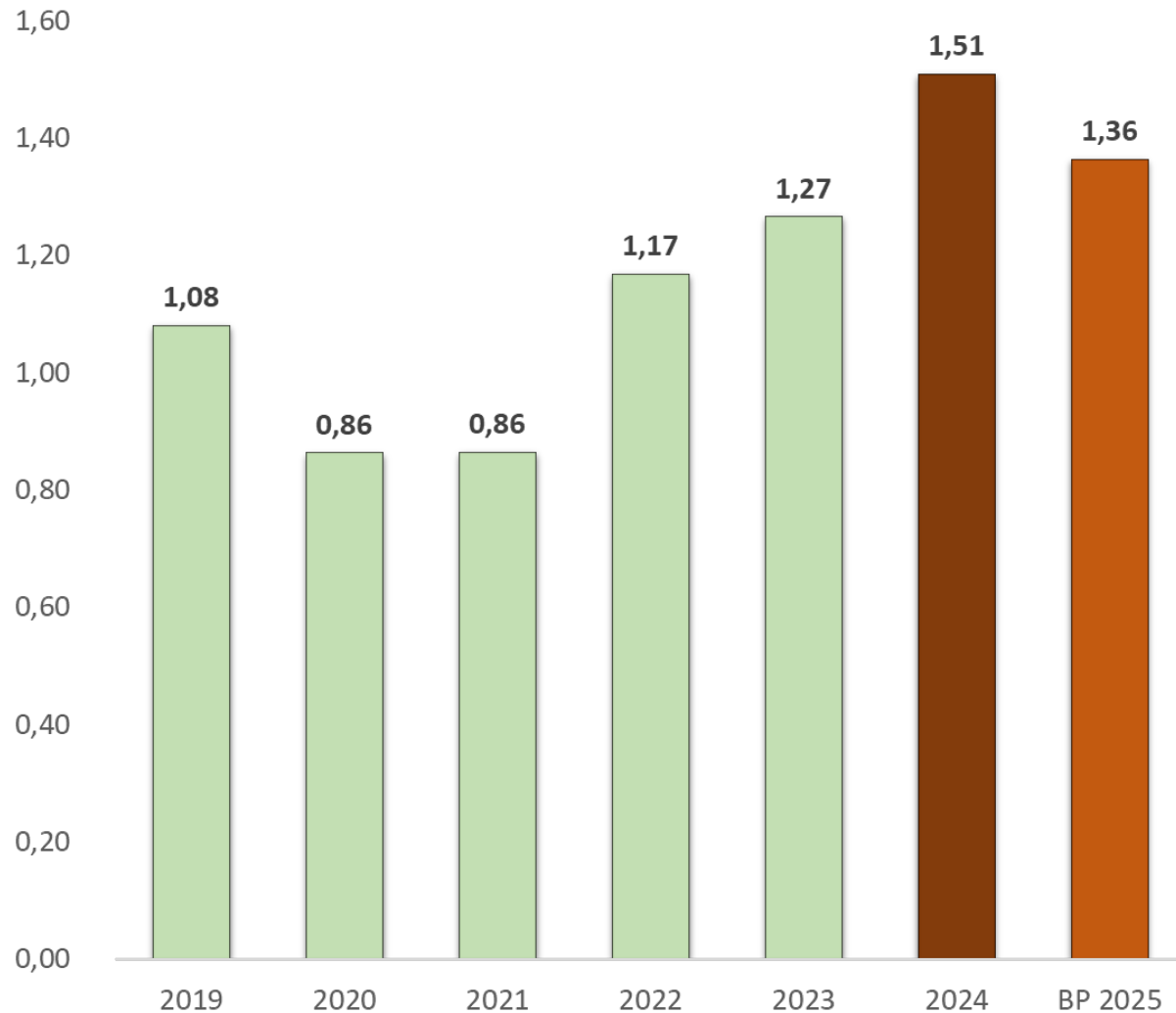
Budget 2025 :

Dans l'attente de l'adoption de la loi de finances définitive pour 2025, les prévisions budgétaires sont prudentes et anticipent une reprise de l'écrêtement de la DGF et une baisse de la DCRTP

- Baisse de la DGF (-80 k€) et de la DSR (-10 k€)
- Baisse de la DCRTP (-80 k€)
- Pas de subvention Alcotra et TDFF (-1 M€)



CHAPITRE 70 & 75 : PRODUITS DES SERVICES ET AUTRES PRODUITS :



Produits des services, occupation du domaine public (stationnement, concessions et redevances funéraires), revenus des immeubles (locations et refacturation)...

Rétrospective :

- A partir de 2020 : cinémas en DSP (Recettes : 325 K€ en 2018 et 145 K€ en 2019)
- 2022 et 2023 : facturation des prestations effectuées par le personnel communal pour la coupe du monde de biathlon

Compte administratif 2024 :

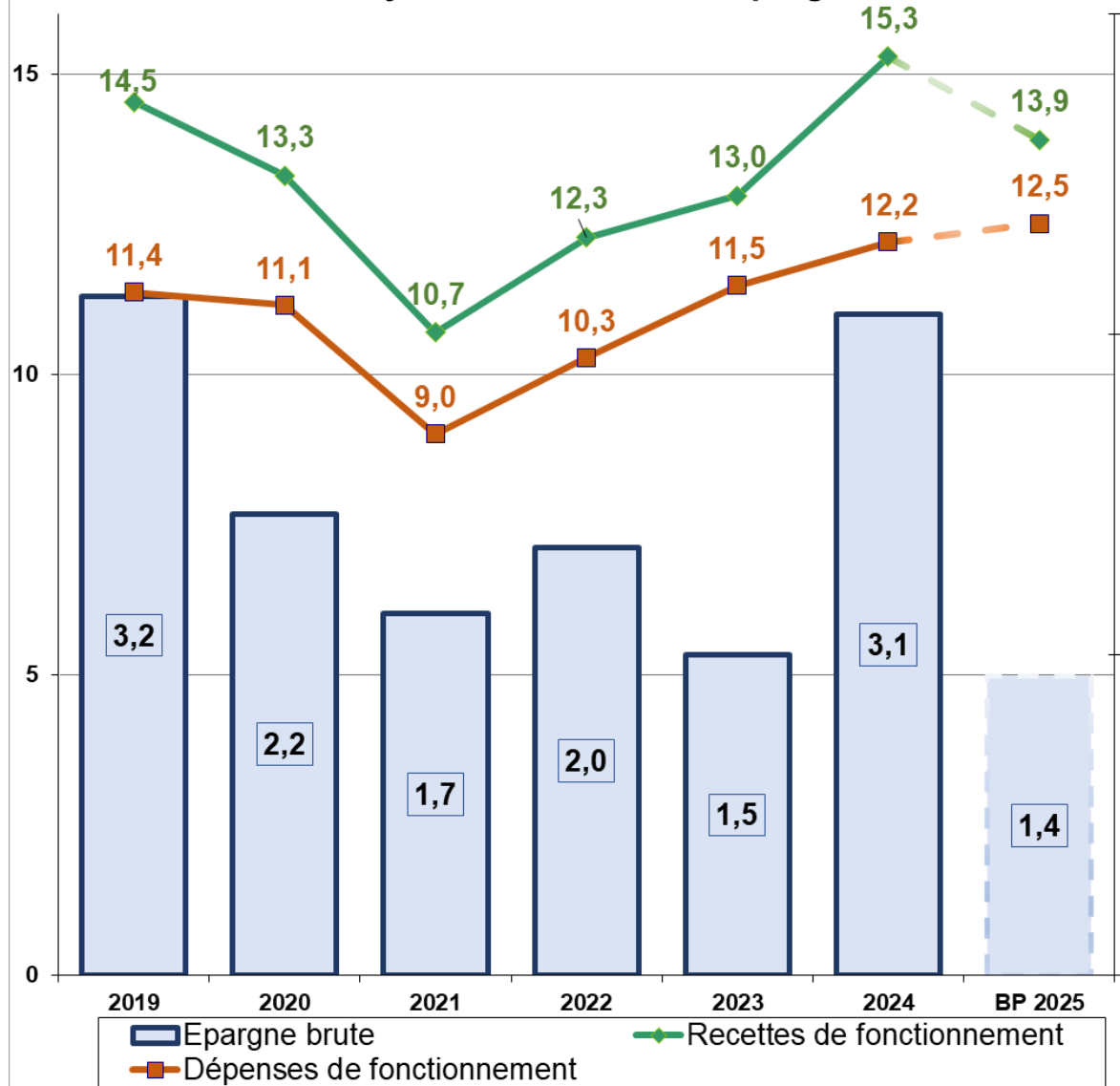
- 2024 : redevance ski de fond sur le Budget principal (+310 k€)
- Hausse des recettes piscine : 281k€, + 50k€

Budget 2025 :

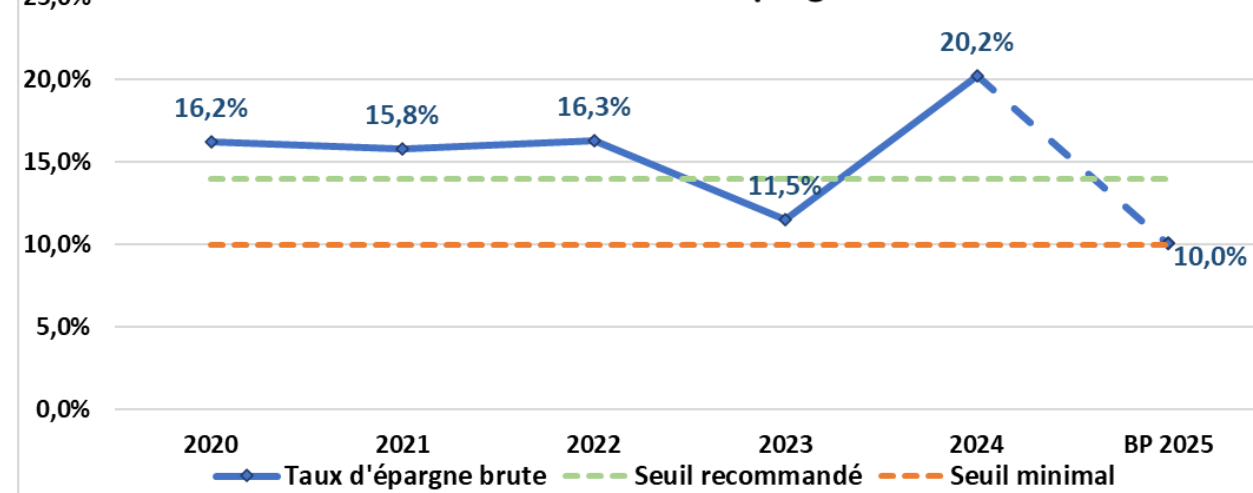
- Prévission prudente des recettes piscine (200 k€)
- Prévission prudente des produits de la régie nordique (280 k€ : - 30k€ par rapport à 2024)
- Recettes biathlon en 2025 (50 k€)

Soldes d'épargne et autofinancement

Projection des soldes d'épargne



Evolution du taux d'épargne brute



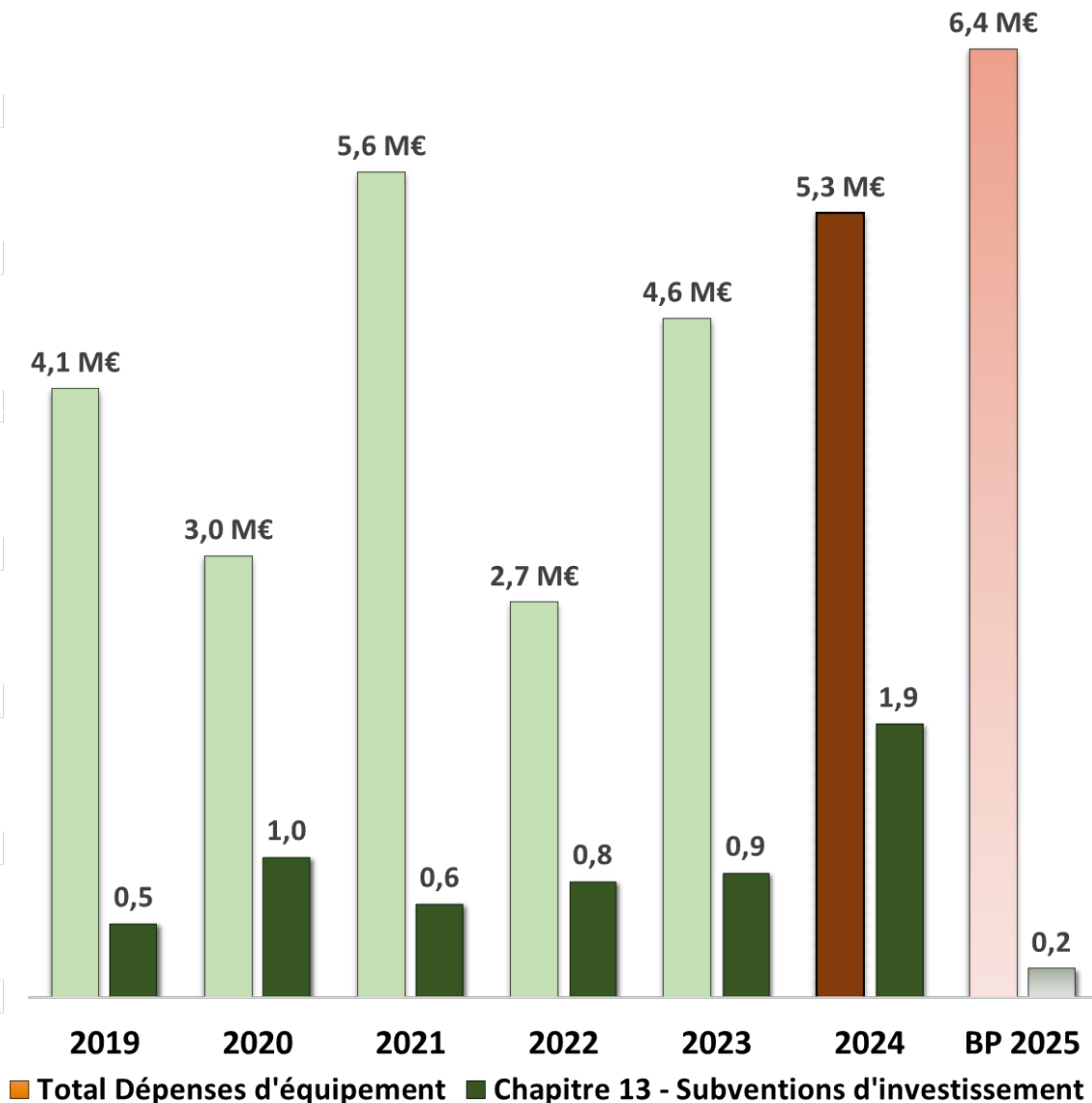
- En 2024 les recettes de fonctionnement ont évolué fortement grâce à la subvention perçue pour Alcotra et au produit supplémentaire de la majoration de taxe d'habitation sur les résidences secondaires.
- Les projections 2025 montrent un taux d'épargne brute en baisse sous l'effet conjugué de la hausse des charges et de la baisse des recettes.



BUDGET PRINCIPAL

Section d'investissement

Dépenses d'équipement - réalisé 2024



Total des dépenses d'équipement 2019-2024 : **25,3 M€**

=> **4,2 M€/an** en moyenne

Total des subventions 2019-2024 : **5,6 M€**

=> **0,9 M€/an** en moyenne, soit 22 %

Dépenses d'équipement 2024 : 5,3 M€

- **Enveloppes : 3,4 M€**

Dont : Acquisitions foncières : 1,1 M€

Domaine nordique : 622 k€ (dont dameuse : 480 k€, financée à hauteur de 80% par le département)

Voirie : 555 k€

Aménagements de terrain : 289 k€

Réseaux et éclairages : 195 k€

Forêt : 143 k€

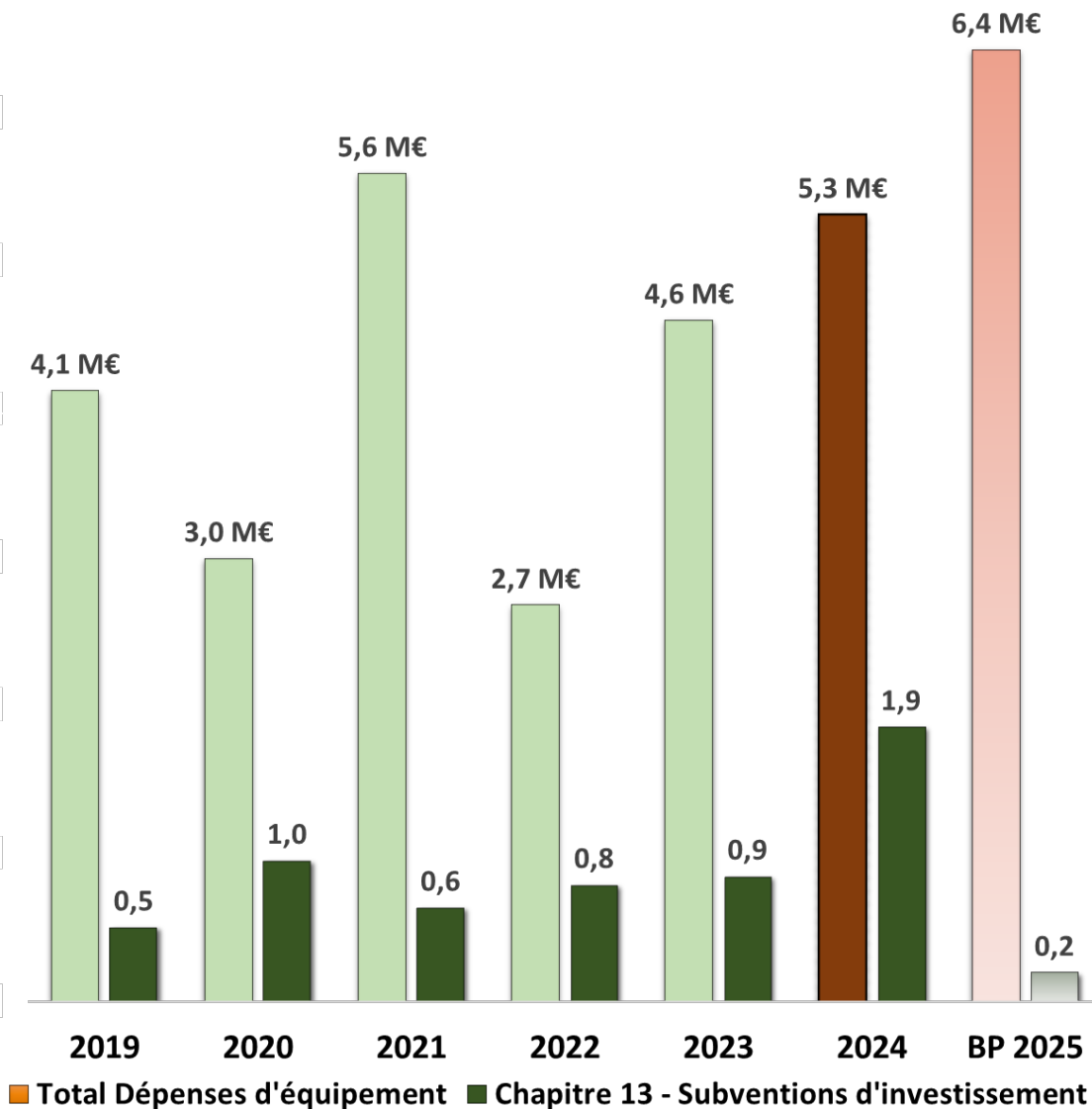
- **Opérations : 1,9 M€**

Travaux stade de biathlon : 822 k€

Rénovation de la patinoire : 253 k€

Rénovation de deux cours de tennis : 84 k€

Dépenses d'équipement - Budget 2025



Dépenses d'équipement 2025 : **6,4 M€ + 1,4 M€ de RAR**

○ **Enveloppes : 2,1 M€ (+ 0,1 M€ RAR)**

Dont : Acquisitions foncières : 480 k€

Voirie : 350 k€

Nordique : 350 k€

Véhicules : 280 k€

Réseaux et éclairages : 228 k€

• **Opérations : 4,3 M€ (+ 1,3 M€ RAR)**

- Logements Pont de Venay : 1M€

- PumpTrack & skate park : 557 k€

- Toiture église et auvent OT village : 535 k€

- Acquisition du manège : 480 k€

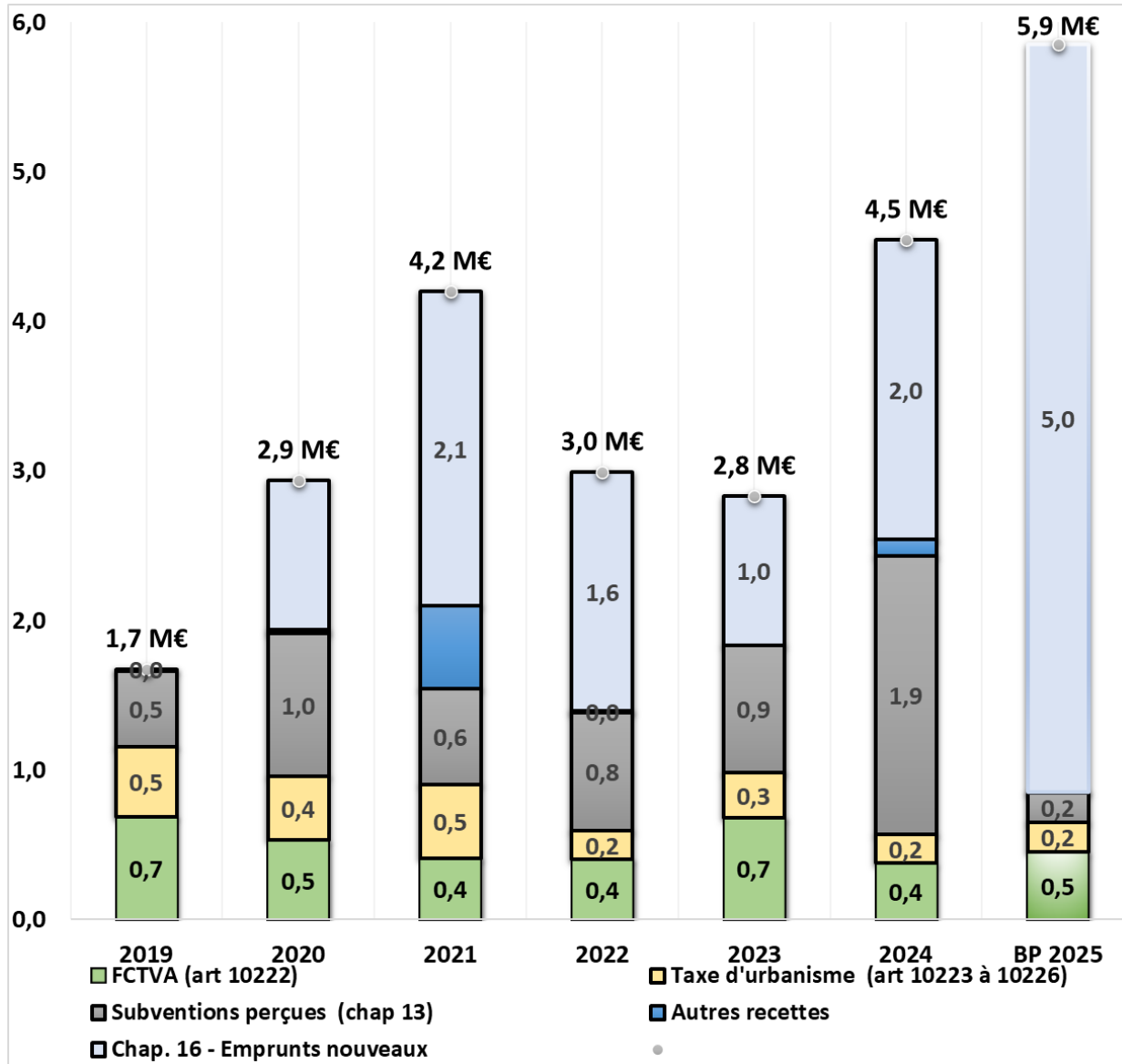
- Centre de secours de Saint-jean de Sixt : 349 k€ (premier versement)

- Travaux Mairie : 265 k€

- Rénovation accueil piscine : 150 k€

+ 30 k€ lancement étude rénovation globale

Recettes d'équipement



Recettes d'équipement 2024: 4,5 M€

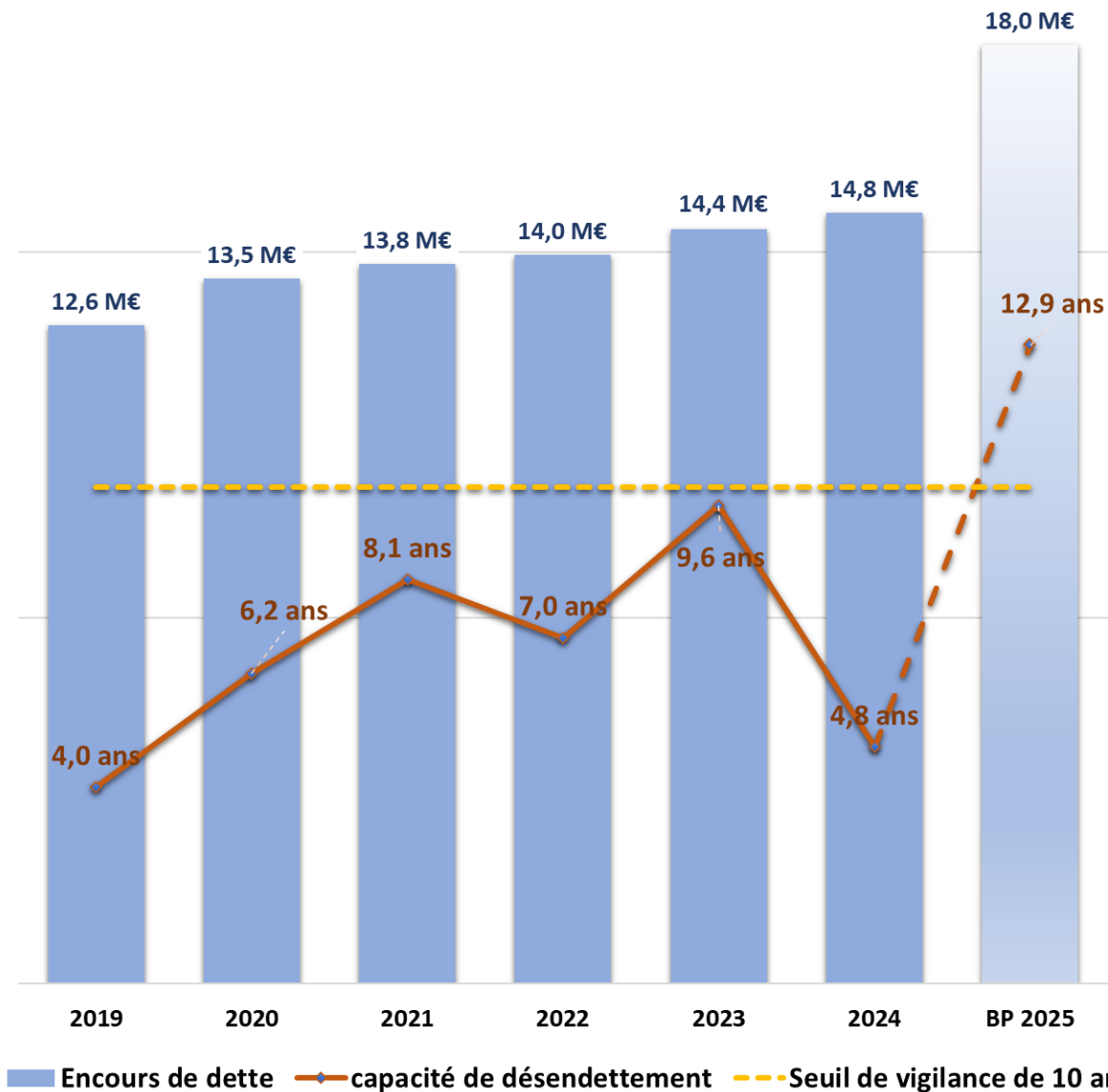
- FCTVA : **0,4 M€** (sur les dépenses 2022)
- Taxe d'urbanisme : **0,2 M€**
- Subventions : **1,9 M€**, dont :
 - Alcotra - La Source : 648 k€
 - POIA – La Source : 180 k€
 - Dameuse CD74 : 334 k€
 - Mise au norme stade biathlon CD74 : 181 k€
 - Logements Venay FNADT : 147 k€
- Emprunt nouveau : **2 M€**, taux fixe 3,37 %

Recettes d'équipement 2025 : 5,9 M€ + 1,1 M€ de RAR

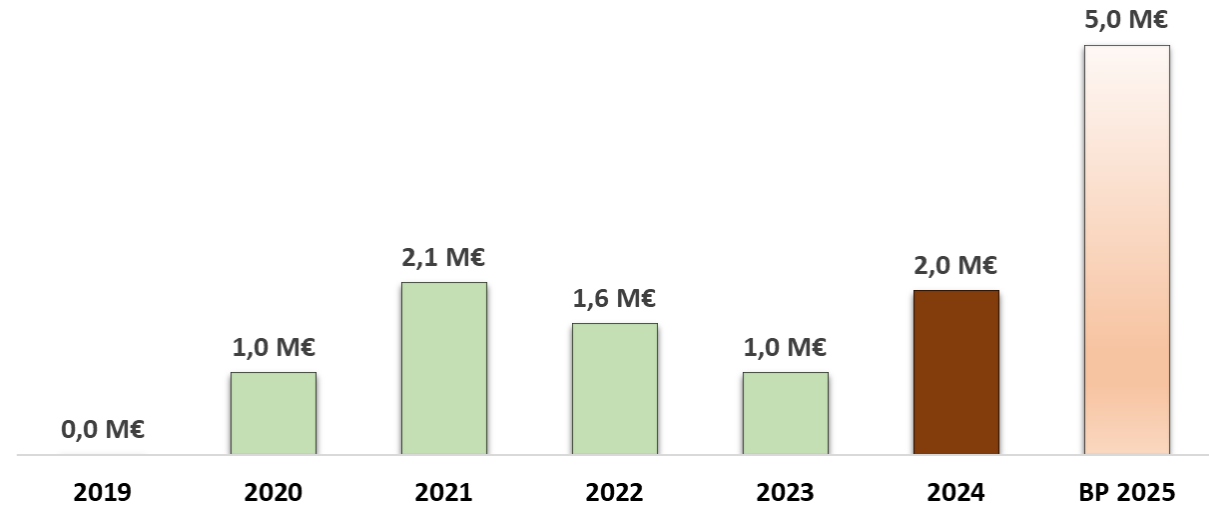
- FCTVA : **0,5 M€** (sur les dépenses 2023)
- Taxe d'urbanisme : **0,2 M€**
- Subventions : **0,2 M€ + 1,1 M€ de RAR = 1,3 M€**
- Emprunt d'équilibre : **5 M€**

Evolution de l'encours de dette

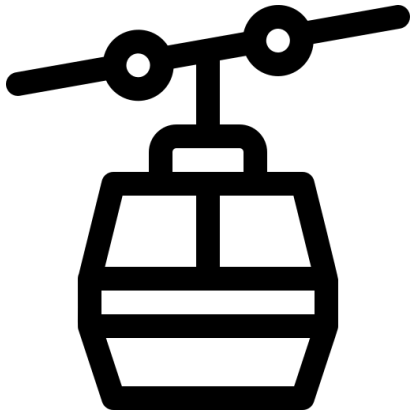
Encours de la dette et capacité de désendettement



Emprunts nouveaux



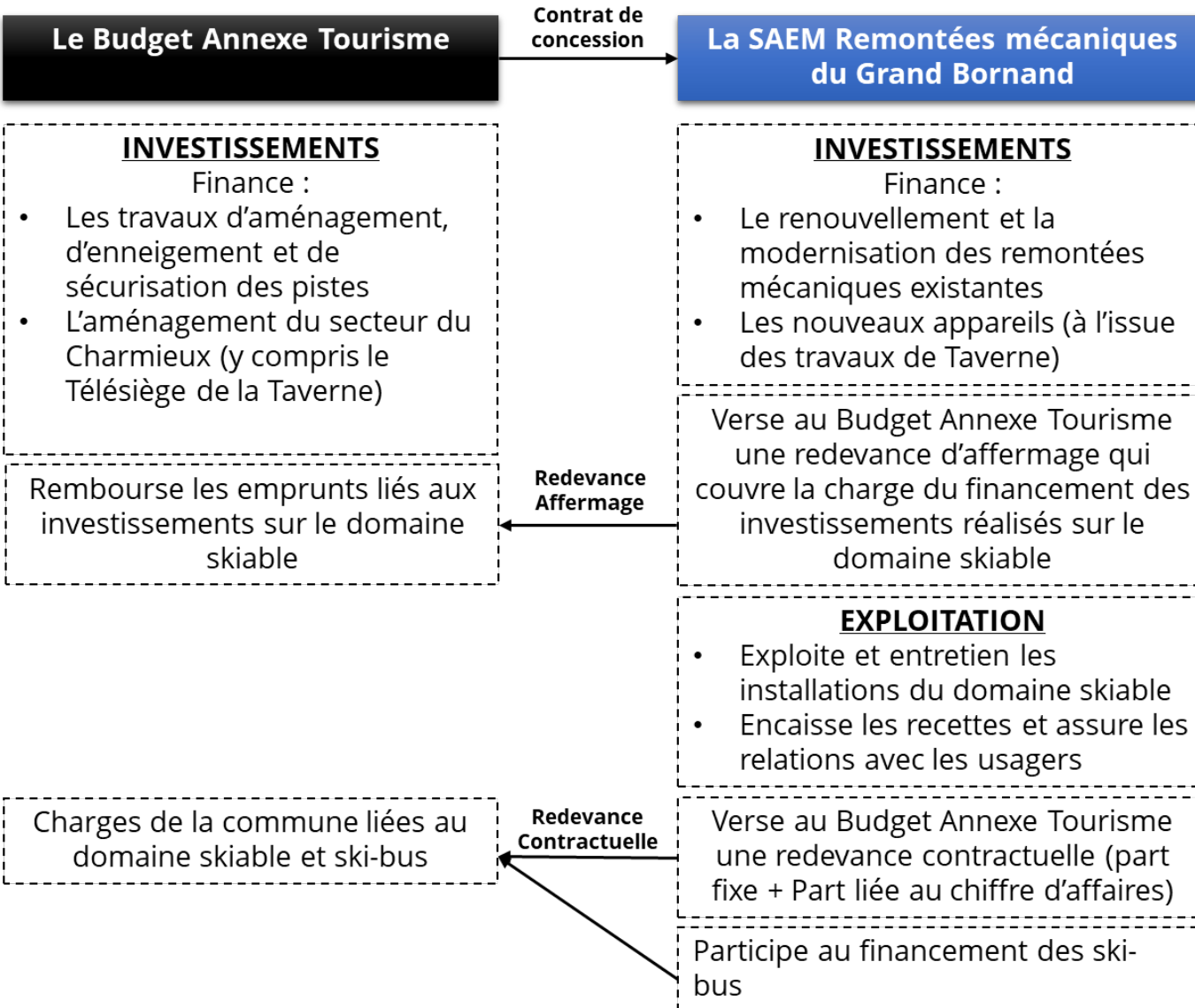
- 7,7 M€ d'emprunts nouveaux entre 2019 et 2024
 - En 2024, réalisation d'un emprunt de 2M€ au taux de 3,37%
 - Encours de dette de **14,8 M€** au 31 décembre 2024
 - L'emprunt d'équilibre au budget 2025 est de 5 M€.
- Celui-ci sera mobilisé selon les besoins de trésorerie de l'année.



BUDGET ANNEXE TOURISME



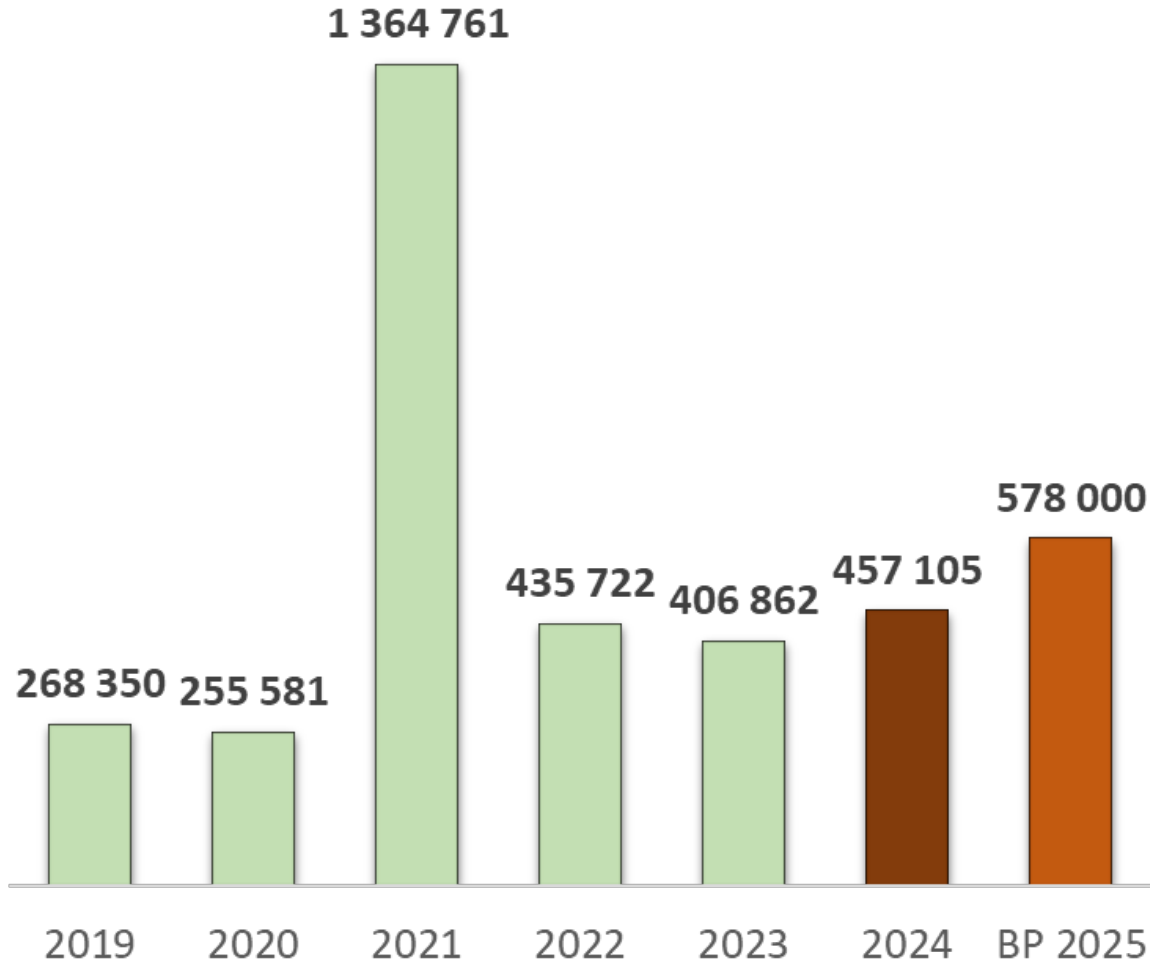
Les spécificités du budget annexe tourisme :



- Il s'agit d'un service public à caractère industriel et commercial (SPIC) soumis à l'instruction comptable M4.
- Il est **distinct** du budget principal et doit exclusivement et impérativement **se financer et s'équilibrer au moyen des recettes liées à l'exploitation** de l'activité commerciale (redevance, tarification usager, etc.).
- Le service public est exploité dans le cadre d'une **délégation de service public**.
- La dette contractée pour financer les investissements est entièrement compensée et remboursée par l'exploitant qui verse une redevance correspondant exactement aux remboursements annuels des emprunts. **La dette reste donc à la charge de l'exploitant.**

CHAPITRE 011 – CHARGES A CARACTÈRE GÉNÉRAL :

Achats de matières et fournitures, services extérieurs, honoraires, indemnités pistes



En 2021 : Aide du CD74 pour le maintien de l'activité touristique (COVID)

Compte administratif 2024 :

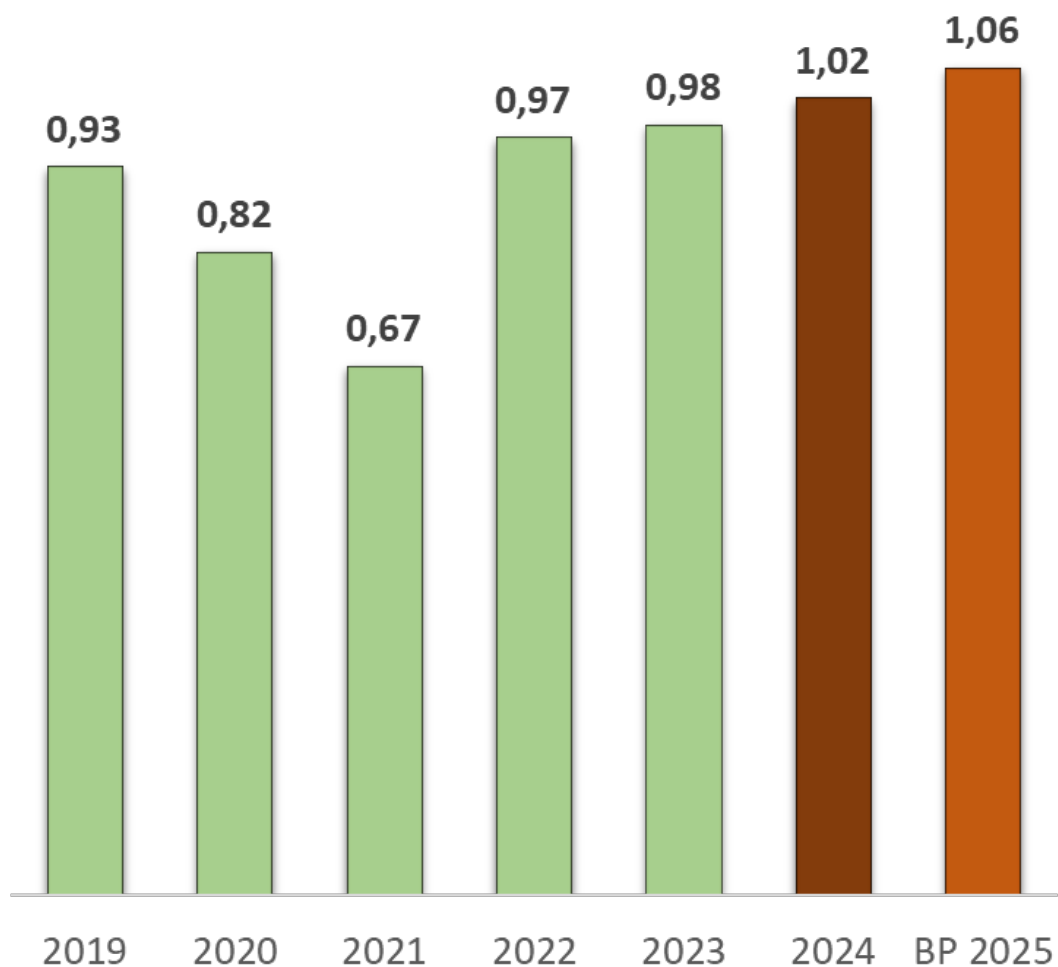
- Déneigement des parkings au pied des pistes en hausse : 49 k€ (31 k€ en 2023)
- Ambulances : 84 k€ (87 k€ en 2023)
- Baisse des indemnités pistes : 74 k€ (79 k€ en 2023)
- Hausse de la taxe foncière (+ 5k€)
- Étude climsnow : 7 k€

Budget 2025 :

- Hausse du déneigement des parkings
- Location bungalows travaux cabinet médical village : 45 k€

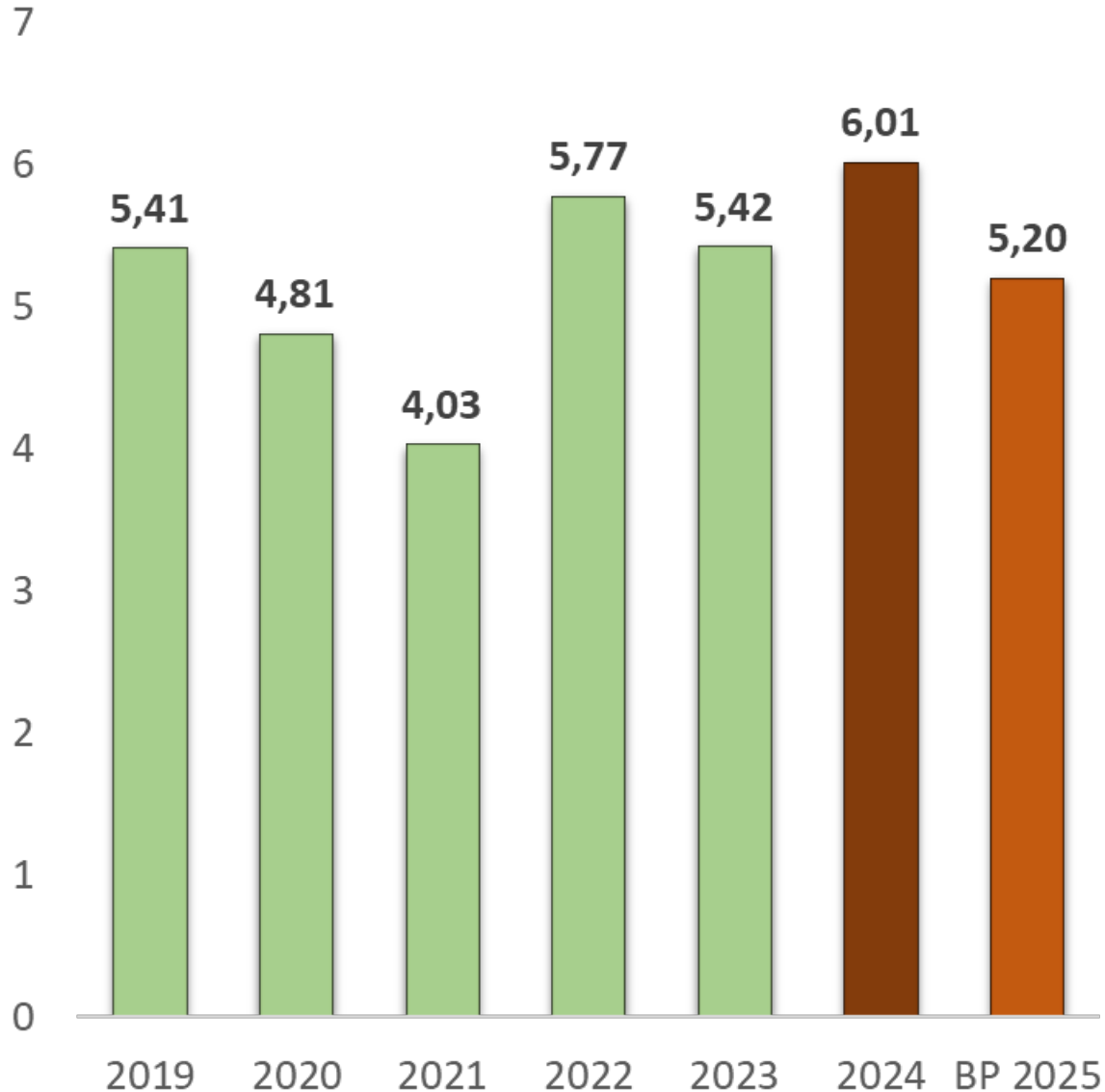
La maison Jalle a été acquise au budget annexe tourisme car elle intègre les locaux du siège administratif de la SAEM Les remontées mécaniques du Grand-Bornand.

CHAPITRE 65 & 67 : AUTRES CHARGES DE GESTION



| | 2024 | BP 2025 |
|-------------------------------------|------------------|--------------------|
| Aravis Ski bus | 793 038 € | 800 000 € |
| Interventions pisteurs | 221 640 € | 225 000 € |
| Non valeurs secours pistes | 1 380 € | 5 000 € |
| Titres annulés ex. passés | 805 € | 5000 € |
| Protocole transactionnel Taverne | 0 € | 20 000 € |
| TOTAL | 1 016 863 | 1 055 000 € |

CHAPITRE 70 & 75 : PRODUITS DES SERVICES ET AUTRES PRODUITS DE GESTION



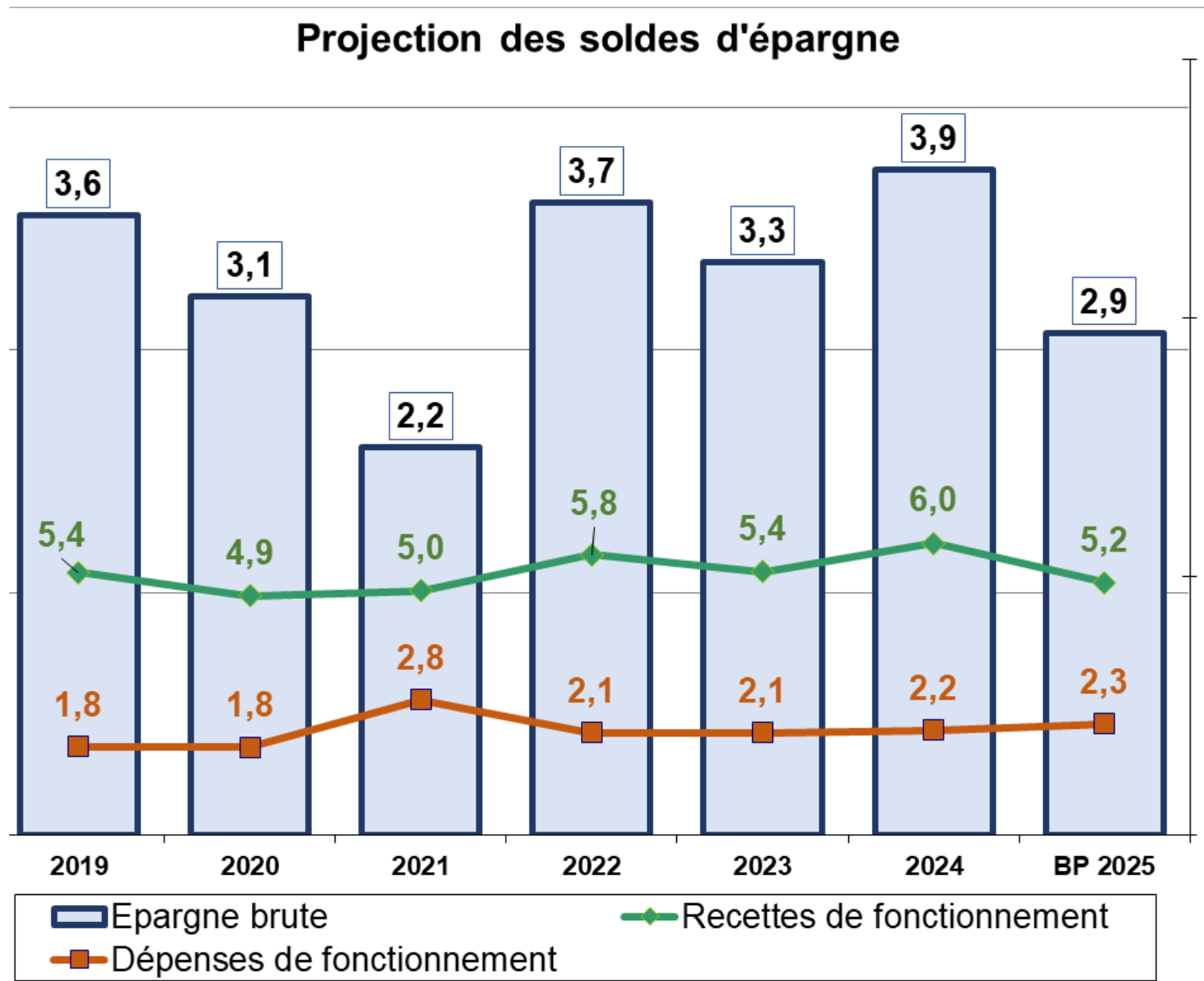
Compte administratif 2024 :

- Redevance d'exploitation en baisse (fin de la part variable indexée sur le chiffre d'affaires)
- Redevance d'investissement en hausse liée au remboursement anticipé d'emprunt

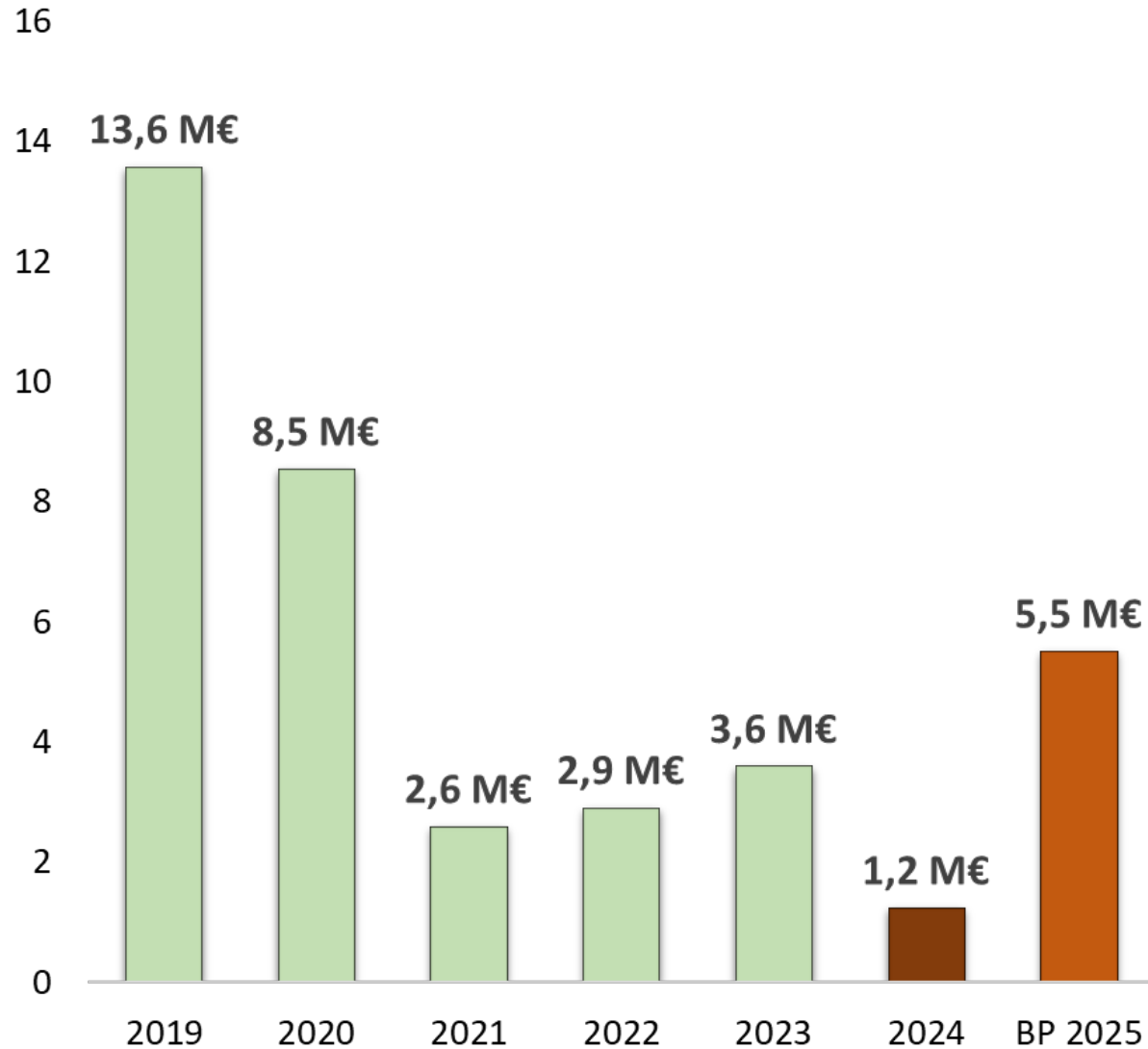
Budget 2025 :

- Redevance d'exploitation en hausse (indexation)
- Baisse de la redevance d'investissement (annuités de dette 2025 hors remboursement anticipé de la dette)

Sur le budget annexe tourisme, l'épargne dégagée en fonctionnement permet le remboursement des annuités de la dette.



Dépenses d'équipement – réalisé 2024



Total des dépenses d'équipement 2019-2024 : **32,4 M€**
=> **5,4 M€/an** en moyenne

Dépenses d'équipement 2024 : 1,2 M€

- **Enveloppes : 548 k€**

Acquisitions foncières : 17 k€

Aménagements pistes : 108 k€

Bâtiments travaux courants : 122 k€

Enneigement: 205 k€

Sécurisation et paravalanches : 95 k€

- **Opérations : 682 k€**

Aménagement secteur Chamieux : 211 k€

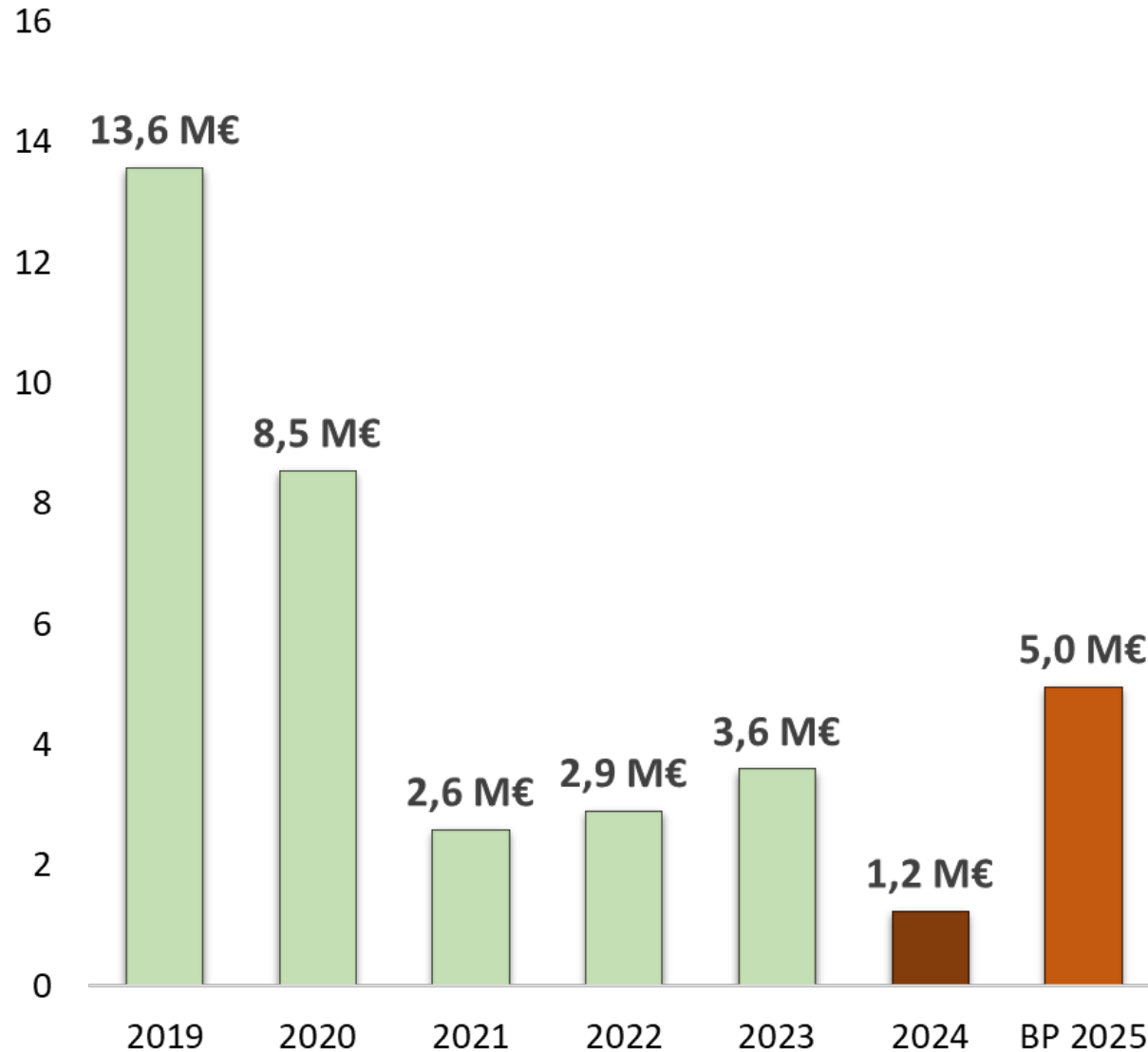
Aménagement piste Duche : 152 k€

Toiture gare amont TC Rosay : 112 k€

Front de neige du Charmieux : 82 k€

Télesiège de la Taverne : 40 k€

Dépenses d'équipement - budget 2025



Dépenses d'équipement 2025 : 5 M€

- **Enveloppes : 3,2 M€**

Acquisitions foncières : 80 k€

Aménagements pistes : 130 k€

Bâtiments travaux courants : 1,4 M€

- Solde OP bâtiment Charmieux : 75 k€
- Rénovation garage du Clut : 460 k€
- Rénovation cabinet médical : 425 k€
- Rénovation snowpark Maroly : 400 k€

Enneigement: 1,45 M€

- Programme neige Gettiers : 300 k€
- Renforcement réseau Chinailon : 600 k€
- Programme neige Duche : 500 k€

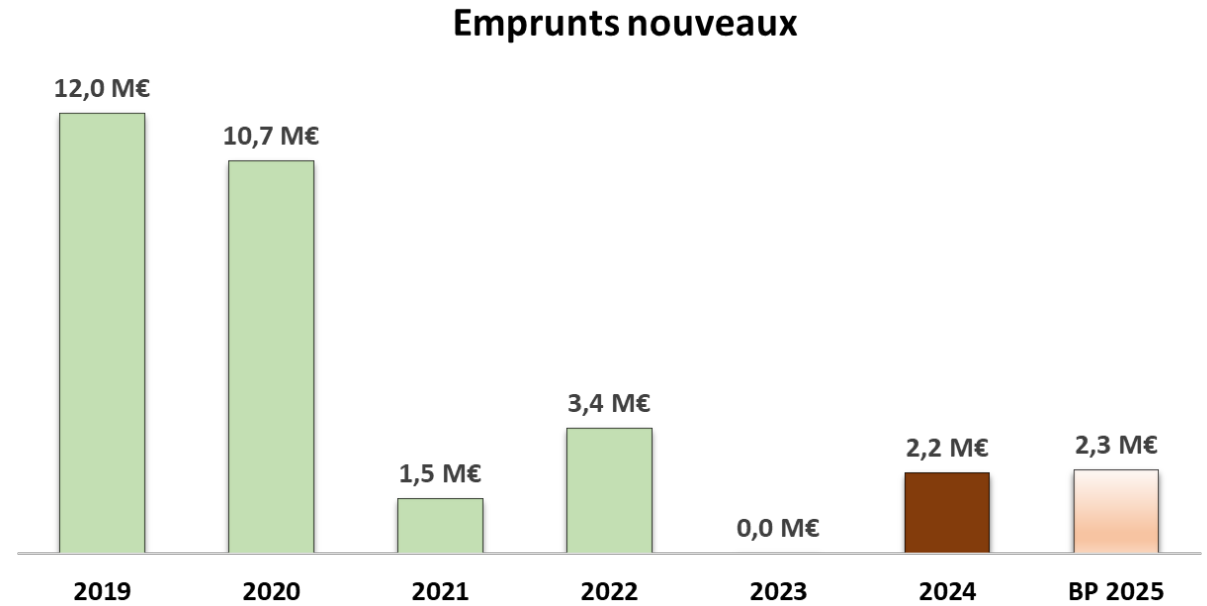
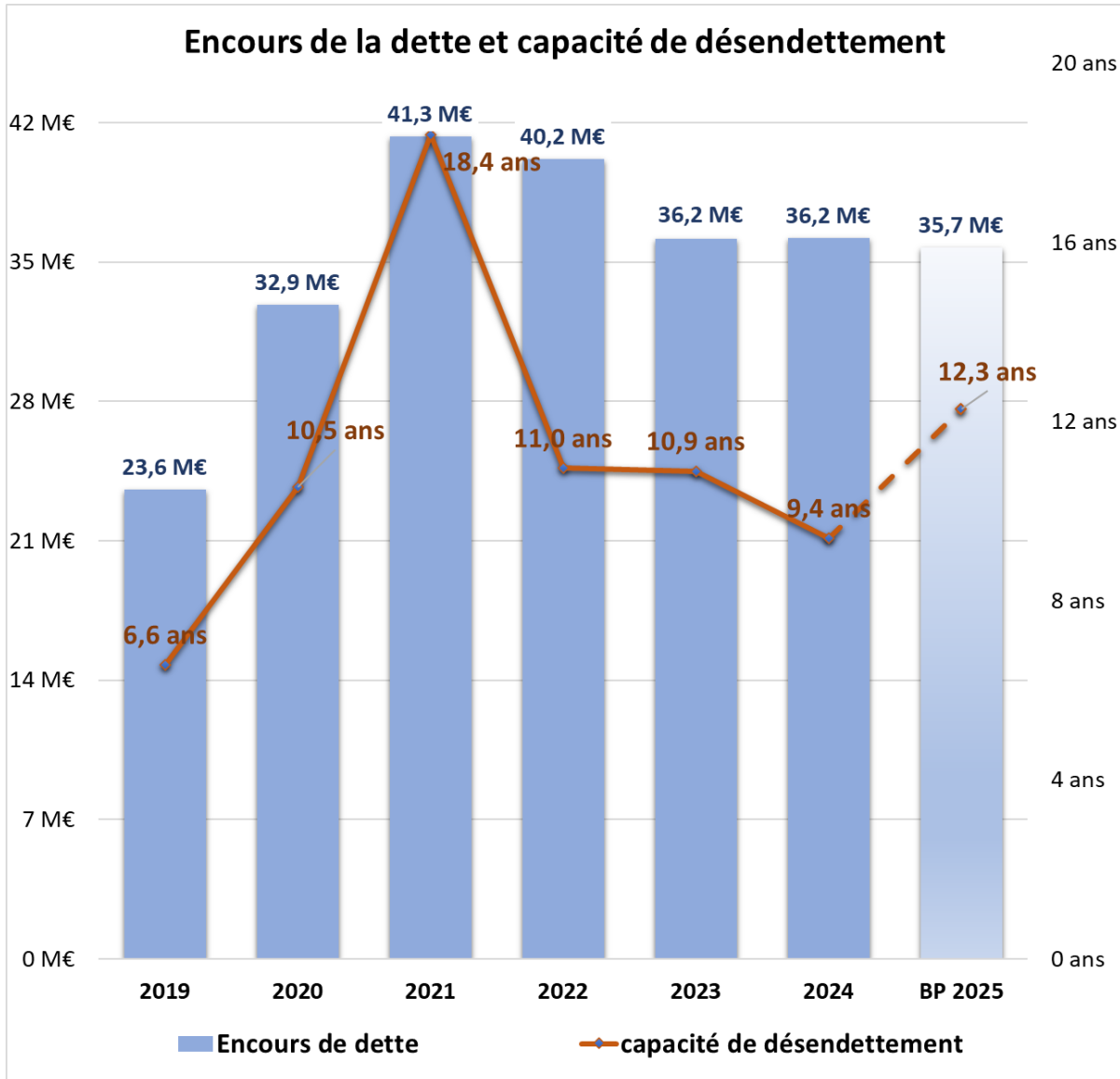
Sécurisation et paravalanches : 95 k€

- **Opérations : 1,8 M€**

Télesiège de la Taverne : 1,8 M€

Passerelle piétonne liaison Charmieux : 60 k€

Evolution de l'encours de dette



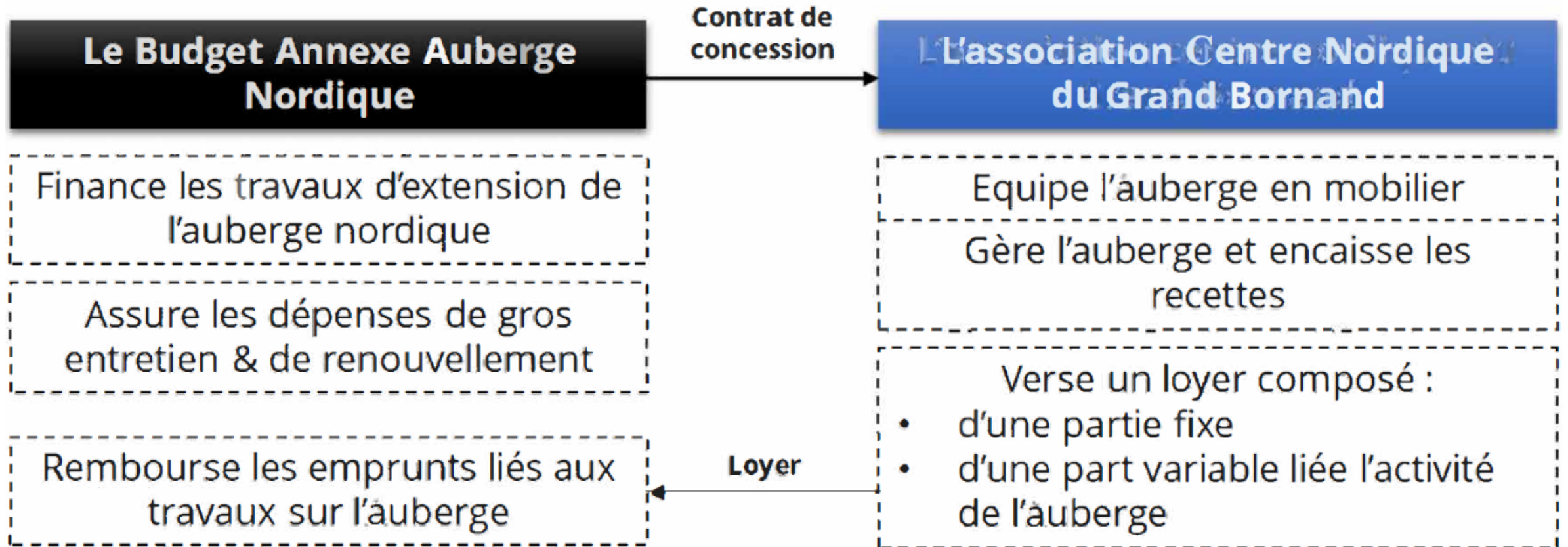
- 28,3 M€ d'emprunts nouveaux entre 2019 et 2024
- Remboursement anticipé de deux emprunts en 2024 pour un total de 625 k€
- En 2024, réalisation d'un emprunt de 2,2 M€ au taux de 3,38%
- Encours de dette de **36,2 M€** au 31 décembre 2024
- L'emprunt d'équilibre au budget 2025 s'élève à 2,3 M€. Celui-ci sera mobilisé selon les besoins de trésorerie de l'année.



BUDGET ANNEXE AUBERGE NORDIQUE



Les spécificités du budget annexe auberge nordique:



FONCTIONNEMENT

| Chap | Libellé | CA 2024 | BP 2025 |
|---|---|-------------------|-------------------|
| 011 | CHARGES A CARACTERE GENERAL | 26 814,00 | 35 000,00 |
| 66 | CHARGES FINANCIERES | 62 849,18 | 62 000,00 |
| Total des dépenses réelles | | 89 663,18 | 97 000,00 |
| 023 | VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT | 0,00 | 94 974,97 |
| 042 | OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS | 285 140,33 | 290 000,00 |
| Total des dépenses d'ordre | | 285 140,33 | 384 974,97 |
| Total des dépenses de fonctionnement | | 374 803,51 | 481 974,97 |
| | | | |
| Chap | Libellé | CA 2024 | BP 2025 |
| 002 | RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE | 35 826,12 | 70 974,97 |
| 75 | AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE | 389 239,36 | 390 000,00 |
| 042 | OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS | 20 713,00 | 21 000,00 |
| Total | | 445 778,48 | 481 974,97 |

En recettes :

- Loyer versé par l'association tel que prévu dans le contrat de concession :
- 325 k€ + 1/11 loyer de 2021 + résultat selon EBE
- Reprise des résultats de fonctionnement N-1

En dépenses :

- Taxes foncières et assurances du bâtiment
- Intérêts de la dette

INVESTISSEMENT

| Chap | Libellé | CA 2024 | BP 2025 |
|--|-----------------------------------|-------------------|-------------------|
| 20 | IMMOBILISATIONS INCORPORELLES | 0,00 | 50 000,00 |
| 21 | IMMOBILISATIONS CORPORELLES | 0,00 | 125 279,01 |
| 23 | IMMOBILISATIONS EN COURS | 0,00 | 0,00 |
| 16 | EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES | 241 185,02 | 226 475,00 |
| Total des dépenses réelles | | 241 185,02 | 401 754,01 |
| 040 | OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS | 20 713,00 | 21 000,00 |
| Total des dépenses d'investissement | | 261 898,02 | 422 754,01 |

| Chap. | Libellé | CA 2024 | BP 2025 |
|--|--|-------------------|-------------------|
| 001 | SOLDE D'EXECUTION D'INVEST. REPORTE | 14 536,73 | 37 779,04 |
| 10 | DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES | 0,00 | 0,00 |
| Total des recettes réelles | | 14 536,73 | 37 779,04 |
| 021 | VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT | 0,00 | 94 974,97 |
| 040 | OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS | 285 140,33 | 290 000,00 |
| Total des recettes d'ordre | | 285 140,33 | 384 974,97 |
| Total des recettes d'investissement | | 299 677,06 | 422 754,01 |

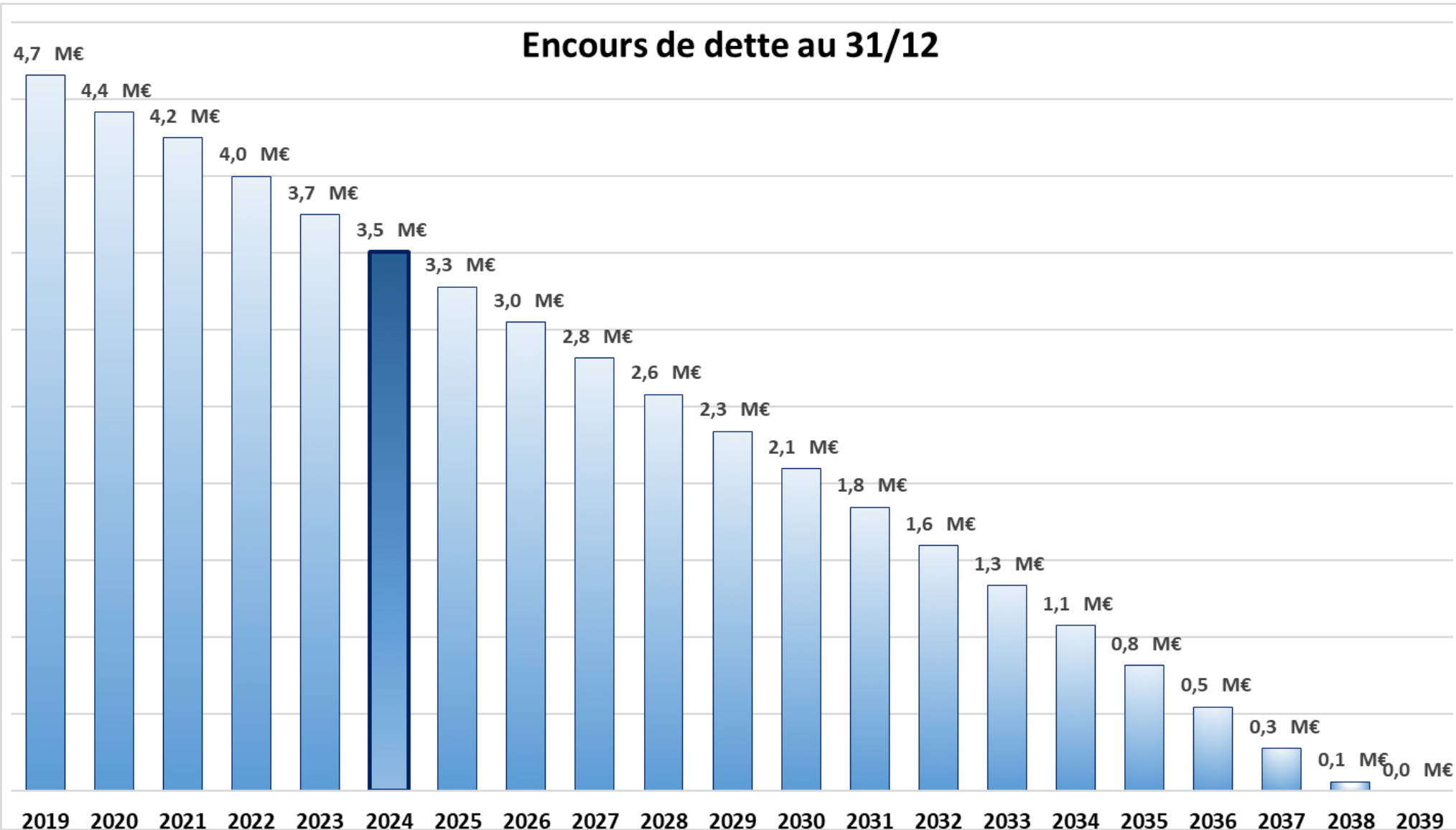
En recettes :

- Autofinancement et amortissements
- Reprise des résultats d'investissement N-1

En dépenses :

- Provision pour petits travaux
- Remboursement du capital de la dette

Evolution de l'encours de dette



| | Annuités |
|------|-----------|
| 2025 | 285 250 € |
| 2026 | 284 783 € |
| 2027 | 284 316 € |
| 2028 | 283 849 € |
| 2029 | 283 382 € |
| 2030 | 282 915 € |
| 2031 | 282 448 € |
| 2032 | 281 982 € |
| 2033 | 281 515 € |
| 2034 | 281 048 € |
| 2035 | 280 581 € |
| 2036 | 280 114 € |
| 2037 | 279 647 € |
| 2038 | 218 768 € |
| 2039 | 60 954 € |